



Projet CNESER

Deux ans d'engagement pour les étudiant.e.s

17

19

Le mot des têtes de liste Thomas Dimichele & Orlane François



Du 22 mai au 2 juin prochains vous serez amenés, en qualité d'élus.e.s dans un conseil central de votre établissement, à voter pour vos représentant.e.s au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche.

En cette année d'élections présidentielle et législatives, les enjeux sont forts pour notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Une rentrée universitaire 2017 qui s'annonce d'ores et déjà compliquée : une augmentation constante des effectifs étudiants, un changement de gouvernement annonçant probablement une nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, des orientations budgétaires à anticiper... Il sera alors nécessaire pour la future équipe CNESER de la FAGE de se saisir de cette temporalité particulière pour continuer à oeuvrer en faveur de l'égalité des droits pour tous les étudiant.e.s, dans un système de service public permettant à chacun de trouver sa place et d'évoluer pour construire le projet professionnel et personnel qui lui correspond tout en anticipant les profondes mutations de notre société.

La FAGE et toutes ses équipes œuvrent au quotidien afin de

permettre à chaque jeune d'accéder à une formation de qualité selon ses aspirations. Notre équipe ne cessera de travailler dans l'objectif d'endiguer toute forme de sélection à l'entrée des études supérieures qui nuirait à l'objectif de démocratisation de l'enseignement supérieur. Pour éviter le tirage au sort dans les filières en tension (concrétisé récemment par le Ministère), nous oeuvrons en faveur d'une réforme structurelle de l'organisation de notre système éducatif, notamment du lycée à la licence, pour mettre fin à ces pratiques sélectives nocives et pour répondre au fort taux d'échec et de réorientation en premier cycle. Notre travail ne s'arrêtant pas à l'accès à la première année, la réforme du master sera également un des premiers dossiers de la nouvelle mandature : garantir une mise en place effective, satisfaisante et cohérente de la réforme de 2016 et du droit à la poursuite d'études que nous avons porté.

Notre équipe accompagnera également les évolutions profondes de l'enseignement supérieur. Les regroupements - ComUE, fusions, associations - sont une opportunité qu'il faut saisir pour améliorer la vie de chaque étudiant.e sur

son territoire et son insertion professionnelle. De même, les vagues d'accréditation doivent être l'objet d'un travail régulier et coordonné avec les élus locaux afin de construire un enseignement supérieur en cohérence avec les besoins de la société et une vie étudiante qui valorise les compétences de chacun et chacune.

Voter pour l'équipe CNESER de la FAGE, c'est voter pour un projet qui défendra au quotidien les valeurs du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec pragmatisme et lucidité. Dans cette période de renouvellement politique, il nous faut construire un projet global avec tous les élus pour façonner notre système éducatif et notre société, sans perdre de vue l'enjeu impératif d'élévation du niveau de qualification de la population. Par le projet, par son pragmatisme et son réseau militant présent sur tout le territoire et dans de nombreuses disciplines, cette diversité et ce pluralisme, la FAGE entend défendre et co-construire un service public moderne et inclusif. C'est là l'essence de notre projet collectif, pour une jeunesse qualifiée, diplômée, qui porte les aspirations de la société.



LA FAGE

La FAGE (Fédération des Associations Générales Etudiantes) est la première organisation étudiante et de jeunesse de France. Elle regroupe 54 fédérations, territoriales et filières, sur l'ensemble du territoire, soit plus de 2000 associations et 300000 adhérent.e.s.

Actrices majeures de la vie étudiante, la FAGE et ses fédérations oeuvrent chaque jour pour améliorer le quotidien des étudiant.e.s par deux biais : l'obtention de nouveaux droits auprès des pouvoirs publics et la mise en oeuvre de projets concrets sur les campus.

La FAGE a notamment obtenu la mise en place de l'Aide à la Recherche du Premier Emploi, la Garantie Jeune, la réforme du master, la mise en place d'un statut particulier pour les étudiant.e.s engagé.e.s, la possibilité pour tous d'accéder à l'année de césure, etc.

Quotidiennement, la FAGE oeuvre pour l'orientation des jeunes en allant à la rencontre des lycéen.ne.s (What's the Fac), pour promouvoir la santé et la prévention sur les campus (Bouge Ta Santé), pour accompagner les étudiant.e.s dans le besoin (Agoraé). Elle se mobilise également sur la défense des droits via mesdroit@fage.org.



“ *La FAGE est non seulement un acteur du monde étudiant, mais plus largement de la citoyenneté des jeunes.* ”

Tribune de Najat Vallaud Belkacem,
Lyon, SNEE 2015



La FAGE est une organisation nationale représentative, humaniste et militante, fondant son fonctionnement sur la démocratie participative. Elle est dirigée par des étudiants.

Attachée à l'objectif de construction d'une démocratie sociale, la FAGE

réunit les jeunes dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses. Elle défend le pluralisme dans le respect des valeurs humanistes, républicaines et européennes.

Extraits des statuts de la FAGE

La FAGE est membre de

ESU – European Students' Union

MedNet – Mediterranean Network of Student Representatives

CESE – Conseil Economique Social et Environnemental

CNOUS – Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires

CNESER – Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CSE – Conseil Supérieur de l'Éducation

CNAJEP – Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire

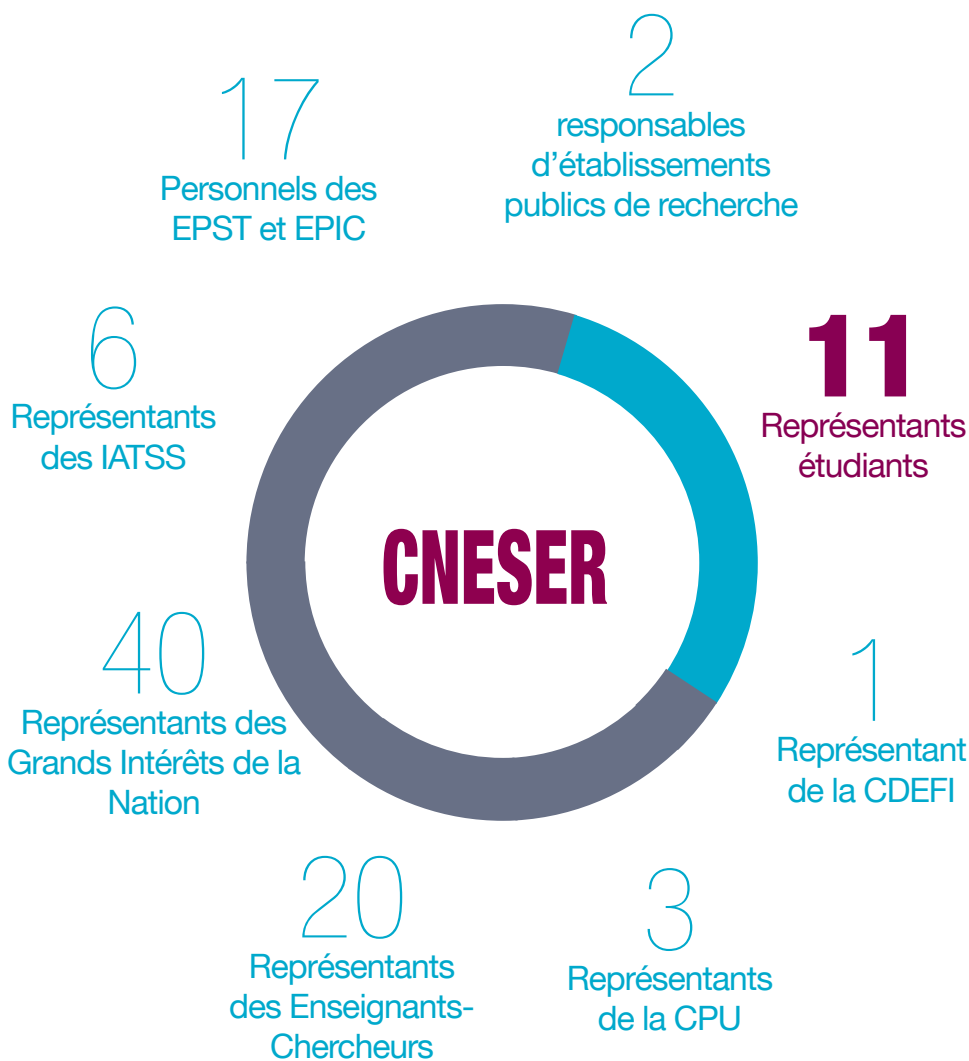
Comité 21 – Le réseau des acteurs de développement durable





Qu'est ce que le CNESER ?

Composition du CNESER



Le CNESER est le conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est un organe consultatif où se mêlent des représentants de la communauté universitaire.

Le CNESER a pour fonction d'étudier les textes relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche. Décret sur l'encadrement des stages, répartition du budget des établissements, loi sur la formation professionnelle, accréditation des établissements d'enseignement supérieur, tout est passé au crible des 100 membres composant ce conseil.

Le CNESER se réunit soit en séance plénière, soit en formation restreinte (commission, section permanente, section disciplinaire, etc.). Généralement, le CNESER se réunit une fois par mois en formation plénière ou en formation restreinte.

La liste FAGE avec les élus Associatifs & Indépendants



Thomas Martin Dimichele
Droit
Université de Toulouse I

1

1 bis

Mathilde Truong
Langues
Université d'Avignon



Orlane François
STAPS
Université de Lorraine

2

2 bis

Richard Lamoureux
Finance
Université Clermont Auvergne



Vincent Simon
Droit
Université de Brest

3

3 bis

Anna Prado de Oliveira
Psychologie
Université Rennes II



Imen Laronde
Médecine
Université Paris XIII

4

4 bis

Kenza Occansey
Management
Université de Nice



Grégoire Duvant
STAPS
Université d'Artois

5

5 bis

Safia Kiker
Droit
Université d'Angers



Melissa Ait Said
Pharmacie
Université Grenoble - Alpes

6

6 bis

Jordan Challier
Pharmacie
Université de Tours



Mihai Guyard
Sciences
Université Paris XII

7

7 bis

Alice Derome-Le Bret
Médecine
Université Paris VII



Maryse Rossi
Maïeutique
Université de Toulouse III

8

8 bis

Jean-Vincent Laqua
Médecine
Université Paris XI



Paul Stys
Sciences
Université Paris VI

9

9 bis

Lucie Leon
Soins Infirmiers
Université Normandie



Julia Miltenberger
STAPS
Université de Strasbourg

10

10 bis

Clément Faure
Géographie
Université Paris I



Fabrice Tavel
GEII
Université Lyon I

11

11 bis

Laura Maucolin
Sciences
Université Rouen



SOMMAIRE

Introduction

I. Assurer la démocratisation effective de l'ESR

A. Réduire la fracture entre l'enseignement secondaire et supérieur

1. Des chantiers importants au niveau du secondaire
2. Faire émerger un véritable service public de l'orientation
3. Réformer les premiers cycles du supérieur

B. Démocratiser l'enseignement supérieur par un financement ambitieux

1. La nécessité de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table : le PACTE pour l'éducation
2. S'ouvrir à de nouvelles formes de financement
3. Vers une répartition plus juste des moyens entre établissements

II. Garantir l'insertion professionnelle des étudiant.e.s par une modernisation de l'ESR

A. La nécessité de garantir des formations de qualité

1. Un changement de paradigme : l'approche par compétences
2. La nécessaire révolution pédagogique
3. Un enseignement supérieur adapté à la diversité des publics
4. Démarche qualité dans l'ESR

B. Assurer une insertion professionnelle aux étudiant.e.s

1. Garantir la lisibilité des formations par des interactions accrues avec le monde socio-économique
 2. Garantir une continuité des cursus et les inscrire dans un cadre européen
 3. Permettre la formation de tou.te.s, tout au long de la vie
- 



III. Un enseignement supérieur conscient de sa responsabilité sociale et sociétale

A. Une vie étudiante au service de l'émancipation de la jeunesse

1. Permettre et valoriser l'engagement de tou.te.s
2. Développer les services de la vie étudiante en créant du lien entre les acteurs d'un territoire
3. Assurer le suivi des outils de pilotage stratégiques de la vie étudiante

B. Une Université inscrite dans le développement durable

1. S'engager pour l'égalité de toutes et tous
2. Formaliser les politiques de développement durable : une ambition pour les plans verts

IV. Une recherche ambitieuse et accessible


A. Démocratiser l'accès à la recherche

1. Préparer l'étudiant.e à la recherche
2. Sécuriser le statut de doctorant
3. Assurer la formation, l'insertion professionnelle et la poursuite de carrière du chercheur

B. Un financement public et ambitieux de la recherche

1. Un financement ambitieux de la recherche
2. Intégrer la recherche au territoire
3. Une recherche qui rayonne à l'international

Livrets thématiques : Santé & Ingénierie
S'investir dans le réseau
Comment voter ?





Introduction



Il y a 28 ans, les associations étudiantes indépendantes ont fait le choix de se doter d'un outil, d'un projet commun leur permettant d'agir concrètement et de manière coordonnée pour transformer l'enseignement supérieur et la recherche. Ce projet, la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), rassemble aujourd'hui 300 000 adhérent.e.s, un total de 2 000 associations étudiantes adhérentes au sein de 54 fédérations disciplinaires et territoriales.

Cette pluralité d'associations et la diversité des fédérations qui composent la FAGE font d'elle la seule organisation étudiante capable d'allier expertise territoriale et expertise disciplinaire, expertise locale et expertise nationale. Mais ce qui fait également la force de la FAGE et de ses associations, c'est sa capacité à s'organiser de manière démocratique et décentralisée et sa capacité à identifier et valoriser les projets innovants qui répondent aux besoins des étudiant.e.s, pour les développer sur l'ensemble du pays.

Les actions portées par les associations étudiantes adhérentes à la FAGE sont multiples : représentation, projet de promotion de la citoyenneté, animation des campus ou encore projets de prévention et solidarité. Cette multitude d'actions portées par les associations permettent à de nombreux jeunes de s'engager pour leurs pairs et cela indépendamment de leurs origines sociales, de leurs opinions politiques, de leur foi. Ainsi, cette mixité et cette pluralité permettent à la FAGE de se construire une vision innovante et pragmatique

de l'enseignement supérieur, de la recherche et de ses nécessaires évolutions .

Attachée à cette pluralité, à sa culture du dialogue et du consensus, la FAGE a également à coeur de conserver son indépendance, notamment vis-à-vis des syndicats professionnels, des partis politiques mais aussi des mutuelles étudiantes. Cette indépendance lui permet de traiter avec l'ensemble des acteurs de la société et du monde universitaire, de nouer des partenariats sans compromissions ou encore de co-porter des projets tout en conservant sa liberté d'action et de positionnement.

Portée par ses fédérations, ses milliers d'associations et d'étudiant.e.s engagé.e.s, la FAGE, après avoir remporté les élections dans les Universités puis dans les CROUS, occupe aujourd'hui la place de première organisation représentative des étudiants au Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) depuis janvier dernier. Cette victoire vient donner un écho sans précédent aux positions portées par la FAGE et vient valider le schéma d'organisation des associations étudiantes qui ont su dépasser les clivages et idéologies. C'est un changement de paradigme et une marque de confiance dans les valeurs et le projet portés par les associations étudiantes.

À la veille du renouvellement des représentants étudiants au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) la FAGE a eu à coeur de construire un programme illustrant

sa vision de l'enseignement supérieur tout en identifiant les leviers concrets d'actions et d'améliorations pour les deux prochaines années. Mais cette profession de foi est également le fruit d'une réflexion ayant impliqué l'ensemble des composantes du réseau associatif notamment grâce aux différentes éditions des états généraux de la FAGE ou des différentes contributions des commissions thématiques de la FAGE.

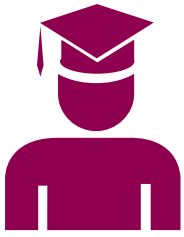
À l'heure où les enjeux pour notre système d'enseignement supérieur sont nombreux et cruciaux, il est plus que jamais nécessaire pour le mouvement associatif étudiant et indépendant de s'imposer comme la première force représentative des étudiant.e.s au CNESER, venant ainsi concrétiser les victoires des associations et fédérations étudiantes lors élections universitaires de 2016.

Le programme détaillé vise à vous présenter la manière dont la FAGE entend répondre aux différents enjeux de l'enseignement supérieur notamment concernant sa démocratisation, mais également comment nous entendons collectivement accompagner la modernisation des études supérieures pour qu'elle permette une meilleure insertion professionnelle. Cependant permettre à notre système d'enseignement supérieur de répondre aux enjeux à venir c'est aussi lui permettre de contribuer à la recherche de manière ambitieuse tout en affirmant sa responsabilité sociale et sociétale.



Assurer la démocratisation effective de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La démocratisation de l'enseignement supérieur représente un enjeu sociétal majeur. Comme évoqué dans la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (StraNES), il est nécessaire, pour répondre aux profondes mutations sociétales, de construire une société savante en élevant le niveau de qualification de la population et notamment des jeunes. La StraNES fixe l'objectif de 60% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur d'ici 2025, nous en sommes encore loin et si nombreux sont les jeunes à entrer dans l'enseignement supérieur, peu en ressortent effectivement diplômés, en effet, seuls 38,9% des étudiant.e.s obtiennent leur licence en moins de 4 ans.



Réduire la fracture entre l'enseignement secondaire et supérieur

L'un des principaux remparts à la démocratisation de l'enseignement supérieur est l'échec et la réorientation en premier cycle. Celui-ci est en partie dû à la déconnexion entre l'enseignement secondaire et supérieur. La FAGE apporte des propositions de réformes ambitieuses pour améliorer l'orientation et la réussite des étudiant.e.s, en passant par une réforme du lycée et du baccalauréat, des politiques d'orientation mais également de l'organisation du premier cycle.

Les chantiers importants au niveau du secondaire

La massification de l'enseignement supérieur apporte bien des débats au sein des établissements et des ministères. Entre sélection à l'entrée, capacités d'accueil, hausse des frais d'inscription, chacun propose des solutions court-termistes sans y apporter de réponses durables, et sans jamais s'interroger sur les causes de cet engorgement qui entraîne bien des échecs. De fausses solutions à un vrai problème.

Dans une dynamique de refonte en profondeur de l'organisation de notre système éducatif, la FAGE propose un autre schéma de réflexion. Notre système d'éducation a toujours été réformé par le passé, morceau par morceau, sans s'interroger sur la cohérence des différents cycles. Ainsi, **nous souhaitons une refonte globale du début du lycée jusqu'à la fin des études supérieures pour résoudre de manière systémique les écueils de l'entrée à l'Université.** C'est dans cette dynamique que nous proposons de reprendre entièrement la formation du secondaire, pour la mettre en cohérence et permettre **une**

véritable continuité entre le lycée et la licence. Il est impératif de réconcilier l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

Ainsi, nous proposons de **refondre les filières professionnelles, générales et technologiques dans une seconde commune qui permettrait à chaque étudiant.e d'avoir un socle solide de connaissances et de compétences.**

L'orientation doit également être repensée pour en faire un sujet dès le début du lycée, par le biais d'heures hebdomadaires d'orientation et d'options de découvertes, pour permettre une orientation progressive.

L'obligation de suivre une matière de chaque spécificité permettra de casser les stéréotypes que les lycéens peuvent avoir sur les différentes voies qui s'offrent à eux.

Dès lors, l'orientation entre les filières professionnelles, technologiques et générales ne peut plus être mise en place par une orientation "sèche" et il est nécessaire de **procéder à la semestrialisation du lycée.** Chaque semestre coïnciderait alors avec un pas vers une spécialité, avec la possibilité de se réorienter entre chaque année d'étude.

Seconde commune				
S1	7 UE communes 3 UE au choix dont au moins un provenant du bloc général et un du bloc professionnel (parmi 15 options)			
S2	6 UE communes 4 UE au choix			
Première				
	Domaine professionnel et technologique		Domaine général	
S3	4 UE communes 6 UE au choix dont 3 du domaine et 3 permettant une réorientation			
<i>Possibilité de réorientation et validation du domaine</i>				
S4	3 UE communes du domaine 7 UE au choix entre technologique et professionnel		3 UE communes du domaine 7 UE au choix entre STS et SHS	
Terminale				
	Majeure technologique	Majeure professionnelle	Majeure STS	Majeure SHS
S5	2 UE communes 8 UE de spécialité			
S6	2 UE communes 8 UE de spécialité dont une d'ouverture			



Une telle réforme ne peut cependant pas s'envisager sans **une modification du mode d'évaluation des lycéen.ne.s.** Aujourd'hui, les parcours sont construits autour d'un examen final, le baccalauréat, premier diplôme de l'enseignement supérieur, qui constitue le passeport d'entrée en licence. Ainsi, les enseignants appréhendent la pédagogie et les modalités de contrôle de connaissances seulement en vue de la préparation du baccalauréat, ceci empêchant une pédagogie centrée sur l'élève. La FAGE demande donc de **remplacer l'examen du baccalauréat par du contrôle continu intégral, afin de favoriser un meilleur apprentissage progressif, une pédagogie centrée sur le**

lycéen, un suivi plus important des lycéen.ne.s et une assimilation en profondeur des programmes.

Si la FAGE souhaite réformer en profondeur le baccalauréat, il ne s'agit cependant pas de laisser la porte ouverte à la sélection ou aux prérequis à l'entrée de l'Université. Il ne s'agit pas non plus de se contenter du statu quo. **La FAGE est et restera vigilante sur la mise en oeuvre, chaque année, d'Admission Post-Bac (APB)** et des possibilités laissées aux enseignants de renseigner des "prérequis" indicatifs à l'entrée de la licence. La démocratisation de l'enseignement supérieur passe par une plus grande capacité de l'éducation nationale à orienter et accompagner les jeunes, à les mettre en capacité de choisir

leur orientation et leur avenir en connaissance de cause. La mise en place de sélection, quelle qu'en soit la forme, tirage au sort ou par "mérite", se fera systématiquement au détriment de l'origine sociale des jeunes, comme l'histoire nous l'a enseigné.

Il est également prioritaire de continuer d'agir au niveau du Conseil Supérieur de l'Éducation, dans lequel nous avons créé des liens avec les fédérations de parents d'élèves, mais également avec les syndicats professionnels. C'est en travaillant avec ces acteurs, et en co-portant la volonté de réforme que nous pourrions obtenir un véritable changement dans l'organisation du cycle secondaire.

Faire émerger un véritable service public de l'orientation

Dans l'idéal d'une refonte complète de l'organisation des études, il est nécessaire d'y placer au coeur l'orientation des lycéen.ne.s et des étudiant.e.s. En effet, à l'heure où les taux de réorientation augmentent d'année en année, et où l'abandon en première année de licence frôle les 45%, il est essentiel d'accompagner les futurs étudiant.e.s dans leur choix.


Face à des services d'orientation désorganisés et qui peinent à remplir leur(s) mission(s), il est primordial de reconstruire le service public par un acteur unique avec une véritable consistance. Pour cela, la FAGE demande **une mutualisation des services d'orientation** (BIJ, BAIP, CIO notamment) pour une plus grande lisibilité; avec une organisation à l'échelle académique plus pertinente et gérant l'orientation de la fin du collège jusqu'au supérieur.

Dans cette optique, il faut également donner une place bien plus importante à l'orientation au sein des cursus, en multipliant le nombre d'heures qui lui sont consacrées et en individualisant l'accompagnement. Cela ne se fera pas sans un lien plus fort entre les différents dispositifs d'orientation de chaque cycle pour assurer une continuité de suivi.

Assurer un accompagnement constructif des étudiant.e.s dans leur orientation ne se fera pas sans pédagogie. La FAGE demande ainsi que les personnels d'orientation suivent des formations spécialisées dans les ESPE, leur permettant de mieux appréhender leur public et de leur apporter des réponses claires et concrètes en fonction des aspirations des étudiant.e.s.

Enfin, il est important que **les étudiant.e.s du supérieur soient**

acteur.ice.s de l'orientation des plus jeunes. Le projet What's The Fac, lancé par la FAGE en 2015, vise à **lutter contre la reproduction sociale notamment en travaillant sur les différentes représentations que pourraient avoir des élèves du collège vis-à-vis de certaines professions ou formations universitaires.** Le projet vise également à **réduire la fracture entre le secondaire et le supérieur en accompagnant des lycéens dans la construction de leur orientation,** notamment par un accompagnement effectué par des étudiant.e.s, sous forme de **tutorat.** La fracture entre le secondaire et le supérieur est également liée aux nombreuses démarches à réaliser lors de l'arrivée dans le supérieur (Dossier Social Etudiant, Admission Post-Bac, documents liés au logement etc). Grâce à ce tutorat les lycéens seront accompagnés et le non recours aux droits sera par conséquent réduit.



Réformer les premiers cycles du supérieur

La réforme du secondaire est une nécessité, mais elle doit également être accompagnée d'une réforme du premier cycle d'enseignement supérieur. Les formations aujourd'hui sont à l'Université, comme au lycée, très tubulaires. De plus les néo-bacheliers sont souvent perdus lors de leur arrivée sur les campus pour de nombreuses raisons.

La FAGE et ses fédérations oeuvrent pour le développement de l'accompagnement des étudiant.e.s lors de leurs arrivées dans l'enseignement supérieur. **La mise en place de tutorat, apprentissage par les pairs** très efficace, permet aux étudiant.e.s de se sentir accompagnés, de progresser, et d'être entourés sans se sentir jugés. Ces dispositifs diminuent considérablement l'échec lorsqu'ils sont mis en place de manière efficace.

Aujourd'hui **le tutorat est très implanté dans les études de santé. Les élu.e.s de la FAGE oeuvrent au développement du tutorat, dans les établissements d'enseignement supérieur et ce dans l'ensemble des filières.** Par ailleurs, il est également urgent de **travailler à la valorisation et à la reconnaissance académique du tutorat.**

Dans cette logique d'accompagnement, la FAGE propose également **la mise en place généralisée d'une Charte d'accueil des étudiant.e.s sur les campus**, qui définira différentes activités à proposer aux primo-arrivants. Cette charte pourra mettre en avant l'accueil par les pairs et répertorier les initiatives des associations étudiantes lors de la rentrée universitaire. Cette initiative assurera un accueil de

meilleure qualité.

D'autre part, les licences sont actuellement organisées par grands domaines de formation distincts. Cette organisation offre peu de possibilité en terme de transversalité. C'est pourquoi la FAGE demande **la mise en place de licences portails multidisciplinaires à spécialisation progressive.** Les grands domaines de formation offriront alors chacun une première année commune puis une spécialisation progressive. Ce modèle permettrait **plus de pluridisciplinarité et pourrait faciliter les réorientations.** Dans cette même logique il est important d'augmenter la part d'enseignements d'ouverture ou d'Unités d'Enseignement dites "libres" pour permettre d'élargir le champs de compétences de chaque étudiant.e.



Richard

FOCUS

« La démocratisation de l'Enseignement supérieur nous amène à nous poser des questions sur le développement des universités. La maîtrise de l'orientation des jeunes devient un enjeu essentiel à la pérennité du système d'enseignement supérieur français. L'observation d'un grand nombre de réorientations, à la suite d'une première année dans le supérieur, est inquiétante et dessine bien les faiblesses du système d'orientation actuel. Une réforme de l'enseignement secondaire avec l'intégration d'une orientation active et centrée sur l'étudiant est nécessaire. La réussite d'un tel dispositif ne pourra se faire sans porter une réflexion sur la dualité enseignement généraliste et professionnel. Au sein de l'équipe CNESER de la FAGE, je serai attaché à l'accessibilité de l'enseignement supérieur pour tous, en plaçant l'étudiant et son orientation au centre du débat. »

EN BREF

Réformer la formation du secondaire pour assurer une continuité -3/+3 par la mise en place d'une seconde socle commun et d'un contrôle continu intégral

S'opposer à toute forme de sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur

Améliorer l'orientation de la fin du collège jusque dans le supérieur pour accompagner chaque jeune dans son parcours

Généraliser la mise en place de tutorat dans toutes les filières

Assurer un accueil de qualité aux primo-arrivants par l'application d'une Charte d'accueil des étudiant.e.s sur les campus

Mettre en place des licences portails multidisciplinaires à spécialisation progressive dans tous les grands domaines de formation



Démocratiser l'enseignement supérieur par un financement ambitieux

Une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur ne pourra avoir lieu sans une réflexion profonde sur le modèle de financement de l'enseignement supérieur, réflexion qui implique **l'ouverture à de nouveaux modèles de financement et également à une répartition plus juste des crédits entre les établissements**. Rappelons cependant qu'un investissement financier important est nécessaire pour l'enseignement supérieur et la recherche. France Stratégie a chiffré cet investissement, nécessaire pour permettre à l'enseignement supérieur d'assurer ses missions et de prendre compte de l'évolution démographique étudiante, à 11,5 milliards d'ici 2020.



La nécessité de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table : Le Pacte pour l'Education

Afin d'entamer les réflexions sur le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la FAGE propose la **mise en place d'un Pacte pour l'Education** qui constituera une opportunité pour engager les discussions sur ce qu'attend la société vis-à-vis de l'Enseignement supérieur et de la recherche. En effet, notre système d'enseignement supérieur est souvent décrié et décrit comme ne garantissant pas des formations de qualité et donc ne permettant pas une insertion professionnelle réussie. Il est en effet nécessaire de repenser l'organisation des universités ainsi que l'architecture des formations, pour **casser la dichotomie entre formation initiale et formation continue, pour rentrer dans une logique de formation et de certification tout au long de la vie**. Ainsi, l'université sera en mesure de répondre aux besoins en compétences de demain, de permettre la montée en qualification des individus, leur développement personnel, et de **faire de l'université le guichet central de la formation professionnelle et d'enseignement supérieur**.

Après avoir dépassé les appréhensions des acteurs sur

l'enseignement supérieur et apporté des réponses collectives, il sera plus évident et légitime pour la société de se mobiliser pour lui. Ainsi, il sera nécessaire de **rendre plus lisible la refonte du système de financement de l'enseignement supérieur** notamment en supprimant la taxe d'apprentissage pour la remplacer par une taxe paritaire.

Cette taxe paritaire permettra aux entreprises de contribuer au financement des établissements qui développent les innovations de demain et permettent le développement des compétences dont elles ont et auront besoin. Elle sera accompagnée du développement d'espaces de discussion entre le monde académique et le monde socio-économique. Elle permettra également aux individus de contribuer à la hauteur de leur salaire, reflet de leur niveau de qualification. Leur niveau de contribution correspondra ainsi, dans la majorité des cas, à leur niveau de poursuite d'études, un des premiers facteurs influençant le salaire. Ce système sera par ailleurs facilité par la mise en oeuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus. Ce faisant, le financement

du système d'enseignement supérieur deviendra pérenne; chaque composante de la société y prenant part à la hauteur de ce que cela lui apportera, que ce soit en termes de développement personnel, de compétences, d'investissement pour l'avenir. En outre, cela évitera les écueils liés à l'augmentation des frais d'inscriptions, permettra à l'Etat de disposer des moyens nécessaires au financement de l'enseignement supérieur et mettra un terme à la logique d'endettement des individus. En contrepartie, ce dispositif consacrera la dette morale dont fait preuve chaque individu vis-à-vis du système d'enseignement supérieur.

Ce Pacte, scellé entre les différentes composantes de la société pour l'émergence d'un système d'enseignement supérieur assumant ses responsabilités, **nécessite que le monde académique s'ouvre vers la société, crée des espaces de dialogue franc avec toutes les composantes de la société**, et réponde notamment aux aspirations des individus au développement personnel et aux attentes du monde socio-économique en matière de compétences.

S'ouvrir à de nouvelles formes de financement

Ces dernières années le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche par appel à projet n'a cessé d'augmenter. Les appels à projet constituent un levier intéressant pour favoriser l'émergence d'innovations ou inciter les établissements à entrer dans les politiques souhaitées. **Attention néanmoins à ce que ce financement ne se fasse pas au détriment du financement récurrent des établissements.** Notons également que ce financement des établissements, même s'il permet d'augmenter les ressources de ces derniers, ne permet pas une augmentation du taux d'encadrement ou une démocratisation effective de l'enseignement. C'est pourquoi il est nécessaire de **repenser la politique en matière d'appel à projet en la rendant incitative et ciblée sur l'enjeu de démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur.** Par

ailleurs l'évaluation des appels à projets permettra de **lancer une démarche d'assurance qualité, impératif démocratique à l'emploi de ces financements publics** et permettant de repenser la démarche d'appel à projet en fonction des résultats.

Ensuite, la formation continue peut-être un réel apport financier pour nos universités si ces dernières s'inscrivent dans le processus. En effet, le marché de la formation continue en France se chiffre aujourd'hui à plus de treize milliards d'euros. En 2015, selon le rapport Germinet, ce n'était pas plus de 400 milles euros sur ces treize milliards qui impactaient les budgets de nos établissements. L'objectif est donc d'atteindre le milliard pour l'année 2020. Cependant, les universités vont devoir travailler à la reconnaissance des diplômes universitaires par la sphère socio-économique.

Enfin, dans un contexte

d'autonomie accrue des établissements, les universités et les regroupements développent de plus en plus leur stratégie propre en terme d'organisation de la formation, de politique de recherche mais aussi de vie étudiante. Ces choix propres vont nécessiter des investissements et il sera donc nécessaire pour les établissements de **développer leur capacité d'auto-financement.** Les fondations peuvent représenter des leviers intéressants pour répondre à ces objectifs pour peu que leur gouvernance s'appuie sur des acteurs connaissant bien l'établissement et qui ont intérêt à la valoriser. A ce titre, impliquer les associations d'ancien.ne.s étudiant.e.s représente une perspective intéressante dans la mesure où elles associent des acteurs étant passés par l'établissement mais également dans la mesure où elles contribuent au développement du sentiment d'appartenance à ce dernier.



Orlane

« Depuis maintenant plusieurs années, certaines filières universitaires sont soumises à une massification importante de leur effectif étudiant. Sans moyens supplémentaires alloués à nos formations pour l'accompagnement de la démographie étudiante, les UFR ont fait le choix de la mise en place de capacité d'accueils. Ainsi, lorsque ces capacités d'accueils sont atteintes, l'algorithme de la plateforme Admission Post Bac procède à plusieurs classements puis à un tirage au sort entre les lycéens ayant le même ordre de priorité. C'est ainsi que plusieurs milliers de jeunes voulant se diriger vers la filière STAPS n'ont pas pu accéder à la formation de leur choix en septembre 2016. C'est d'ailleurs le 27 avril 2017 que le ministère de l'enseignement supérieur a publié une circulaire venant acter définitivement le recours à la sélection par tirage au sort dans les universités. Profondément opposés à la sélection à l'entrée de l'université la FAGE et son équipe CNESER oeuvrera tout au long de ce nouveau mandat afin de lutter contre ce phénomène actuel et contre toute autre forme de sélection. Manque de moyens, mauvaise orientation, incohérence entre le lycée et le supérieur... les facteurs sont nombreux. Il est aujourd'hui nécessaire de construire une politique d'orientation cohérente dès le lycée en passant par une réforme en profondeur de celui-ci, mais également de repenser la pédagogie à l'université, en s'approchant notamment de la pédagogie inversée qui permet aujourd'hui à certains UFR de passer outre ces capacités d'accueils. Cependant, les universités et notamment les filières en tension ont besoin d'un investissement financier majeur de la part de l'état afin de faire face à l'augmentation constante des effectifs et de pouvoir garantir la mission d'un service public accessible à tous. »

FOCUS



Vers une répartition plus juste des moyens entre établissements

Au delà de dégager de nouvelles ressources pour l'enseignement supérieur **il est impératif d'aboutir à un système de répartition des crédits plus juste entre les établissements.** Pourtant, réinterroger le système de répartition n'impacte pas la somme à répartir. Il s'agit simplement de définir les critères qui font que pour une même somme, un établissement, du fait de ses caractéristiques aura une dotation plus conséquente qu'un autre établissement. Il faut donc définir les critères jugés intéressants à prendre en considération pour pondérer la dotation. Naturellement, il convient de garder un certain équilibre, aussi la dotation récurrente se doit de rester conséquente pour éviter une fluctuation importante, laquelle aurait un impact sur la capacité de l'établissement de mener une stratégie financière au long terme.

Ainsi, il est important de trouver le bon critère de modularisation. Il est essentiel de conserver comme élément central le nombre d'étudiant.e.s, mais alors qu'aujourd'hui le système de dotation se fait en partie en fonction de la réussite des étudiant.e.s à effectuer leur

premier cycle en trois ans ou sur le taux de passage de première à deuxième année de licence, il est nécessaire d'adapter le modèle aux étudiant.e.s d'aujourd'hui. Outre le fait qu'un établissement ne peut être pénalisé par les réorientations et redoublements des étudiant.e.s qui se doivent d'être préservés, la mise en place de l'année de césure rend ce système obsolète. **La FAGE propose de ce fait que la dotation prenne en compte non pas le taux de réussite, la performance de l'établissement, mais le nombre de crédits ECTS que l'établissement a fait valider.** De ce fait, qu'il s'agisse d'étudiant.e.s faisant des passerelles, de redoublements, ou d'étudiant.e.s en ERASMUS, la validation des crédits passés sur l'année en cours pourront être pris en compte dans le calcul de la dotation.

Notons également que face aux difficultés des établissements publics d'assurer leur mission de nombreux établissements privés ont ouvert leurs portes. Néanmoins ces acteurs ne constituent pas forcément des acteurs de la démocratisation effective de l'enseignement supérieur notamment à cause

des frais d'inscription pratiqués qui constituent une barrière financière et par conséquent sociale pour accéder aux formations.

Alors que les établissements publics peinent à assurer leurs missions, faute de suffisamment de financement, les établissements privés, quels que soient leur statuts peuvent prétendre à des financements publics notamment en collectant la taxe d'apprentissage. Il conviendra donc de **limiter le financement public des établissements privés aux seuls établissements assurant une mission de service public et reconnus d'intérêt général.** Enfin, il apparaît nécessaire que ces établissements donnent des gages en terme d'évaluation des formations ou encore de gouvernance afin de proposer un cadre permettant de garantir la protection des droits individuels et collectifs des étudiant.e.s. Notons également qu'il est nécessaire que ces établissements assurent **des conditions d'accès similaires aux établissements publics afin que ces établissements deviennent des acteurs effectifs de la démocratisation de l'enseignement supérieur.**



EN BREF

Créer une taxe paritaire permettant le financement de l'ESR par les entreprises et les individus

Développer des espaces de discussions entre monde académique et monde socio-économique

S'opposer à l'augmentation des frais d'inscription à l'université

Développer les sources de financement extérieur tel que les appels à projet ou les fondations universitaires

Améliorer le système de répartition des dotations par établissement par la mise en place de critères centrés sur la valorisation de la progression et l'accompagnement de chaque étudiant.e.

Conditionner le financement public des établissements privés à un certain nombre de critères tels que leurs conditions d'accès, l'évaluation de leurs formations, leur système de gouvernance





Garantir l'insertion professionnelle des étudiants par une modernisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Le chômage fait rage chez les jeunes : 25% de taux de chômage chez les 18-25 ans. Rappelons que parmi ces jeunes, la moitié n'est pas diplômée. Le diplôme est aujourd'hui le meilleur rempart contre le chômage, cependant bon nombre d'étudiants quittent l'enseignement supérieur sans diplôme, faute d'orientation et d'encadrement pédagogique, ou ont de grandes difficultés à s'insérer professionnellement à cause du manque de lisibilité et de professionnalisation des formations.

La nécessité de garantir des formations de qualité

L'insertion professionnelle est profondément dépendante de la qualité de la formation suivie. Cette qualité ne peut être évaluée correctement par les acteurs économiques si les formations sont illisibles et que les connaissances et compétences acquises par les étudiants n'apparaissent pas.

Un changement de paradigme : l'approche par compétence

L'approche par compétence est une notion qui vise à construire l'enseignement sur la base de savoirs, de savoir-faires et de savoir-être. Cet enseignement devient alors un apprentissage et permet de construire les cursus sur la notion de progression. Depuis maintenant plusieurs années, la FAGE propose de transformer nos formations, trop souvent basées uniquement sur l'acquisition de savoirs, afin d'atteindre cette approche.

Pour cela, la FAGE propose la **construction des diplômes en blocs de compétences.** Les blocs représentent un ensemble homogène et cohérent de compétences qui devront être évaluées et validées. Nous pouvons en identifier plusieurs

types : les compétences transversales, les compétences disciplinaires et les compétences spécifiques établies au niveau d'un parcours type.

En plus de permettre aux étudiants et au monde socio-économique d'identifier plus facilement les compétences développées dans la formation et de rendre les diplômes plus lisibles, cette approche amène une réforme pédagogique importante venant renforcer la cohérence de la formation pour les étudiant.e.s. L'approche par compétence, **basée sur une notion de progression**, pose également la question de l'évaluation qui dans cette logique devra **tendre vers l'évaluation en contrôle continu intégral.**

Plus largement, cette démarche répond à des enjeux de qualité des formations, d'attractivité de nos diplômes, d'employabilité des étudiant.e.s mais également du développement de la formation tout au long de la vie.

Les blocs de compétences devront être basés sur les fiches RNCP (Référentiel National de Certifications Professionnelles). Déjà existantes pour la totalité des mentions de licence, nous demandons cependant une mise à jour de ces dernières, puisqu'elles n'ont pas évolué depuis leur création en 2006. Nous militerons également pour **la création de ces fiches pour la totalité des Masters, non référencés aujourd'hui pour la majorité d'entre eux.**



Julia

FOCUS

Une réelle transformation pédagogique, semble être aujourd'hui essentielle dans la démocratisation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Parler de pédagogie sans aborder le sujet d'une véritable approche par compétence m'apparaît comme un non-sens. On peut donc constater, que le système d'évaluation actuel semble révolu. En effet, ce dernier se basant presque uniquement sur des notations assimilées à des performances, oblige l'étudiant.e à pratiquer un système de bachotage, qui ne développe pas l'acquisition de compétence durable. Ce constat pose la question de la mise en place d'une véritable approche par compétences, qui permet d'amorcer une réflexion essentielle sur le rôle de l'évaluation. En effet l'évaluation telle qu'elle est actuellement mise en place, ne permet pas à l'étudiant.e de se situer dans son apprentissage. Il convient donc, de révolutionner les modalités d'évaluation, afin d'œuvrer en faveur de la réussite du plus grand nombre. De ce fait la mise en place d'un réel Contrôle Continu Intégral doit être une priorité dans les années à venir. Vecteur de réussite, ce système, propose une approche formative en permettant d'identifier les difficultés de l'étudiant.e et d'y apporter un remède. Ce mode d'évaluation tout au long de l'année, implique des épreuves variées et adaptées aux enseignements et permettent du même fait, l'acquisition en profondeur des compétences abordées lors des cours. C'est ainsi que le contrôle continu intégral apparaît comme une opportunité qui permettrait une réelle démocratisation de la réussite des jeunes. L'équipe CNESER de la FAGE, souhaite accompagner les élu.e.s dans la mise en place de ce système d'évaluation, tout en restant vigilante à l'adaptation de ce dernier, aux étudiant.e.s bénéficiant de régimes spécifiques d'études.

La nécessaire révolution pédagogique

La pédagogie dans l'enseignement supérieur est identique depuis des décennies, et mériterait d'être rénovée. Elle est archaïque et souvent contre productive, car elle ne permet pas une assimilation logique et durable des savoirs.

Expérimenté depuis 2010 dans les Universités de Strasbourg et d'Avignon, **le CCI a fait ses preuves et a permis en moyenne une augmentation de 10% du taux de réussite en Licence.** Stoppé net et abandonné sous le quinquennat de François Hollande, la FAGE a vivement critiqué la posture du Ministère de l'ESR et milite activement depuis pour permettre son expérimentation dans au moins cinq Universités. Il ne s'agit pas d'une demande

de forme; **l'acquisition des compétences est plus aisée lorsqu'elles sont l'objet d'évaluations régulières, permettant d'améliorer l'accompagnement de l'étudiant.e** : l'enseignant ne dispense plus simplement son cours mais forme de manière constante l'étudiant par le biais de retours réguliers.

Ce mode d'évaluation des étudiant.e.s ne peut aller sans une diversification des modes d'apprentissages : pédagogie inversée, travaux pratiques et dirigés en groupe, utilisation du numérique. Ainsi, l'enseignement ne s'adapte plus à un créneau horaire, mais **c'est la méthode d'apprentissage qui est adaptée aux objectifs de compétences**

que doivent avoir acquis les étudiant.e.s.

Si les enseignants doivent avoir accès à une certaine autonomie pédagogique **ils se doivent également d'être formés à la pédagogie**, et ce régulièrement pour assurer un enseignement de qualité et centré sur l'étudiant.e, sur son niveau et ses besoins. L'évaluation des enseignements est un outil à disposition des établissements depuis 1992 et son obligation depuis 2014 démontre que tous s'accordent sur sa nécessité pour pouvoir mettre en lien les méthodes pédagogiques et les attentes des étudiant.e.s.

FOCUS

A l'heure où nous faisons de la pédagogie une priorité, il est nécessaire que nos enseignants y soient formés. Avec un concours entre le master 1 et le master 2, ne tenant pas compte de la capacité du futur enseignant à transmettre son savoir, le master MEEF ne répond pas aux enjeux pédagogiques d'aujourd'hui. A la FAGE nous pensons qu'il est temps de réformer le master MEEF, en déplaçant le concours avant le master, de manière à éviter le phénomène de reçu-collés, mais également pour qu'il y ai un véritable apprentissage au cours de la première année de master, plutôt qu'un travail de révision pour des épreuves peu pédagogiques. Dans le même temps, nous souhaitons renforcer la place de la pédagogie et des pédagogies innovantes au sein du cursus, mais également au sein du concours. Ainsi, nous aurons des enseignants formés à enseigner, transmettre leur savoir et pouvant adapter leurs enseignements au public qui leur fait face. Il faudra également que les ESPE proposent de la formation continue, tant pour les professeurs des écoles et du secondaire que pour les enseignants du supérieur. C'est en continuant de nous former que nous sommes les plus à même de former les générations futures !

Un enseignement supérieur adapté à la diversité des publics

Pendant longtemps les étudiant.e.s ont été appréhendé.e.s par la communauté universitaire comme un groupe homogène dont une minorité aurait besoin d'aménagements. Cette vision est manifestement obsolète et il est nécessaire de penser l'enseignement supérieur pour qu'il puisse répondre à la diversité des publics (étudiant.e.s salarié.e.s, internationaux, engagé.e.s, en situation de handicap, artistes ou encore sportif.ve.s) comme à la diversité des parcours.

Ce changement de paradigme doit s'accompagner de profondes modifications dans la manière d'appréhender l'enseignement. Il

est également nécessaire de faire de ce changement d'état d'esprit un sujet de rassemblement pour l'ensemble de la communauté universitaire, ainsi, la FAGE et ses fédérations ont peu à peu impulsé l'émergence d'événements de réflexion et d'échanges sur la question.

Des avancées ont eu lieu en ce sens, notamment dans le cadre de la loi égalité et **citoyenneté, dans la mesure où celle-ci oblige les établissements à mettre en place des régimes spéciaux d'études pour les étudiant.e.s.** L'enjeu pour la mandature se situera dans la parution du décret, qui devra être ambitieux pour

donner un réel impact à cette disposition prometteuse.

L'un des défis de l'enseignement supérieur se situe également dans l'émergence de **formations à distance à destination des publics empêchés, il faut développer des formations qui permettent aux étudiant.e.s de travailler en autonomie et sur horaires décalés.** Des formations de ce type sont en cours d'élaboration à Grenoble notamment et la FAGE oeuvrera pour qu'elles voient le jour dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

EN BREF

Mettre en place l'approche par blocs de compétences dans toutes les formations

Permettre aux établissements d'ESR d'adopter un contrôle continu intégral

Référencer les compétences acquises par l'étudiant dans chaque mention et parcours de Master par la mise en place d'un RNCP

Assurer des formations à la pédagogie à destination des enseignants

S'assurer d'une réelle mise en place de l'évaluation de l'ensemble des enseignements

Veiller à l'application de Régimes Spéciaux d'Études dans toutes les universités

Faire émerger la formation à distance de qualité à destination des publics empêchés



Assurer une insertion professionnelle aux étudiants

L'insertion professionnelle reste aujourd'hui la préoccupation majeure des étudiants. Pour l'assurer il faut garantir la lisibilité des formations pour le monde socio-économique, la cohérence des cursus et militer pour un réel droit à la formation tout au long de la vie.

Garantir la lisibilité des formations par des interactions accrues avec le monde socio économique

La reconnaissance par le monde socio-économique, notamment par les branches professionnelles, de nos diplômés universitaires est aujourd'hui nécessaire pour améliorer l'insertion professionnelle de nos diplômés.e.s. En effet, le constat actuel est le suivant : le monde universitaire est peu lisible pour les employeurs et pour les différents acteurs du monde socio-économique plus généralement. Nous assistons à une méconnaissance, une incompréhension des compétences développées par les étudiants au cours de leur cursus universitaire.

Pour ce faire, la FAGE propose notamment la participation des branches au comité de pilotage de formation dans nos universités et leur implication dans les conseils de perfectionnement et les conseils nationaux sectoriels, ou encore la revalorisation de la place des stages dans les différents cursus universitaires. Les conseils de perfectionnement

(CP), introduits dans la loi ESR de 2013, dite "Loi Fioraso", consistent à rapprocher dans chaque UFR les équipes pédagogiques, les équipes de direction, les étudiant.e.s et les acteurs du monde socio-économique du bassin économique et d'emploi. Seulement, nous faisons aujourd'hui le constat que ces derniers ne sont pas mis en place dans la grande majorité des universités et des composantes. Nationalement, nous retrouvons la même dynamique avec les Conseils Nationaux Sectoriels (CNS) qui regroupent les directeur.ice.s de composantes, les étudiant.e.s, le ministère de l'enseignement supérieur ainsi que la branche professionnelle correspondant au secteur de la formation. **Aujourd'hui, deux CNS ont été constitués et plusieurs sont en cours de mise en place, à l'initiative de la FAGE et de ses fédérations.**

Réels lieux d'échanges sur la thématique de l'emploi et de

la formation, l'équipe CNESER doit, en collaboration avec les équipes d'élus.e.s centraux ainsi que les élus.e.s de composantes, accompagner la mise en place des conseils de perfectionnement et favoriser la création des conseils nationaux sectoriels en lien avec les fédérations disciplinaires concernées.

Enfin, dans une logique d'approche par compétences et de professionnalisation des diplômés universitaires, il est essentiel de **valoriser les stages dans le cursus des étudiants**. Ainsi, les stages doivent être partie prenante du cursus et doivent se développer de plus en plus. Le stage est le moment privilégié au cours duquel un étudiant va pouvoir se confronter aux savoir-faire et savoir-être nécessaires dans le monde du travail. Ils doivent donc faire l'objet d'un **accompagnement et d'un suivi de qualité, en passant par la formation des tuteurs de stage**.



Kenza

L'apprentissage dans les formations fait partie du paysage de l'enseignement supérieur. Il permet à la fois de lier directement la formation théorique à la formation pratique dans le monde professionnel.

L'apprentissage est de plus en plus reconnu, cependant il reste des inégalités majeures dans la reconnaissance des compétences acquises lors de cette période.

Dans une société qui évolue et où la professionnalisation ne sera plus tubulaire il est essentiel de prendre en compte dans les évaluations durant le cursus de formation, les compétences transversales. C'est pour cela qu'il faut redéfinir la place de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, et de le revaloriser. L'aspect professionnalisant d'un apprentissage, d'une alternance ou encore d'un stage doit bien apparaître comme une plus value du parcours, et cela prend tout son sens avec la mise en place de l'approche par compétence.

FOCUS

Garantir une continuité des cursus et les inscrire dans un cadre européen


La création du cycle Licence-Master-Doctorat (LMD) lors du processus de Bologne, a permis de créer un cadre européen des formations en harmonisant l'organisation des cycles dans les différents pays de l'UE. **Cette harmonisation favorise les échanges et la mobilité internationale.** La France n'est pas le meilleur exemple en la matière puisqu'il y existe encore plusieurs exceptions aux LMD. Pour exemple jusqu'à la réforme de 2016, le Master ne pouvait être considéré comme un cycle puisqu'il était entrecoupé par une sélection entre les deux années qui le compose.

Plusieurs formations doivent donc être à nouveau réfléchies dans ce cadre européen. Ainsi le Diplôme Universitaire Technologique, aujourd'hui accessible en deux années d'études supérieur se veut être un diplôme professionnalisant, pour autant 90 % des étudiant.e.s ayant obtenu le diplôme choisissent de continuer vers une licence professionnelle. Cette réalité pose question du rôle du DUT, doit-il permettre de s'insérer professionnellement ou de continuer dans les études supérieures? Le DUT comme il existe doit évoluer, les élu.e.s de la FAGE oeuvreront pour un **meilleur accompagnement des étudiant.e.s souhaitant continuer vers une**

licence, en systématisant les présentations de licences compatibles à la fin d'un DUT. De plus, la licence professionnelle est aujourd'hui souvent un choix par défaut des étudiant.e.s. Cela s'explique par la précarisation qu'elle représente pour l'insertion professionnelle du jeune. En effet dans notre société actuelle on embauche facilement aujourd'hui des jeunes diplômés d'un master pour un emploi qui nécessitait il y a dix ans une licence professionnelle. La FAGE agira pour une **revalorisation de la licence professionnelle en développant son aspect professionnalisant par des stages, ou en augmentant les possibilités d'alternance.**

Fabrice

FOCUS



«Les filières courtes apparaissent comme un élément performant de l'enseignement supérieur. Avec des taux de réussite et d'insertion professionnelle important face aux formations traditionnelles. Grâce à des formations construites en bonne intelligence avec les professionnelles. Elles deviennent tellement performantes qu'elles permettent de plus en plus de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. Ce détournement de la mission première des filières courtes entraîne un vide dans l'offre de formation de l'enseignement supérieur qui doit être complété afin de permettre aux étudiant.e.s issu.e.s de baccalauréat technologiques et professionnels d'accéder à des filières courtes, ce qui n'est plus complètement le cas aujourd'hui. Les formations actuelles ne doivent pas être pénalisées parce qu'elles permettent des poursuites d'études, mais elles doivent être encouragées afin de compléter ou renforcer voir donner des pistes d'amélioration des formations traditionnelles. Cependant, il est urgent de permettre aux étudiant.e.s issu.e.s de baccalauréats technologiques et professionnels de pouvoir accéder à l'enseignement supérieur afin aussi de répondre aux besoins des professionnels.»

Par ailleurs, la loi master vise à rapprocher le système français d'un système LMD cohérent. Cette loi permet à tout étudiant obtenant un master 1 d'accéder à un master 2 correspondant à sa mention en mettant fin à cette barrière sélective pédagogiquement néfaste. Pour que le droit à la poursuite d'étude soit cohérent et efficace il doit s'accompagner d'une aide à la mobilité pour permettre à un.e étudiant.e affecté.e loin de son domicile de pouvoir se déplacer sans être en difficulté financière.

La FAGE s'assurera de la **mise en place d'une aide à la mobilité universelle en master** et de l'effectivité de la plateforme trouvermonmaster.gouv.fr qui se doit à terme de permettre de candidater directement par ce biais.

Enfin, vingt ans après le processus de Bologne, la conférence interministérielle de Bologne 2018 constitue une opportunité majeure pour l'avenir de l'espace européen d'enseignement supérieur. Cela sera l'occasion de reconnaître que l'enseignement

supérieur n'est pas un champs de dépense, mais un investissement pour la société de demain.

Il est aujourd'hui nécessaire de **lancer un plan d'investissement européen pour l'enseignement supérieur pour permettre aux Etats européens de répondre aux enjeux de demain.** Cet investissement permettra d'arriver à l'objectif de financement de l'enseignement supérieur à hauteur de 3% du PIB de chaque pays mais aussi de permettre aux Etats européens d'investir dans les réformes nécessaires.

Thomas



«La loi du 23 décembre 2016 qui rend enfin cohérent le cycle de master en deux ans est l'aboutissement d'un combat de longue date mené par la FAGE et son équipe CNESER. L'instauration d'une gestion des flux à la suite de l'obtention du diplôme national de licence et d'un droit à la poursuite d'études permet à chaque étudiant.e de continuer son parcours universitaire dans un master compatible. Notre équipe devra défendre et accompagner la mise en place de cette réforme dans les universités mais aussi mettre fin aux dérogations des filières droit et psychologie qui opèrent une sélection injuste. C'est en montrant que le diplôme est non seulement le premier rempart contre le chômage des jeunes mais aussi un facteur d'élévation générale du niveau de qualification de la société, que notre équipe CNESER convaincra de la nécessité de rendre ce droit effectif et accessible à tous les jeunes, quelle que soit leur filière, pour que tous puissent réussir.»

Permettre la formation de tous tout au long de la vie

Dans le contexte d'une société en perpétuelle évolution, les parcours de vie ne sont plus aussi tubulaires, et la structure même de l'emploi subit d'importante mutation. Ainsi, la place de la formation joue un rôle majeur dans la construction des parcours professionnels d'un individu. Il est donc nécessaire pour la FAGE de s'orienter vers un changement de paradigme entre formation continue et formation initiale, en **favorisant l'émergence d'une formation tout au long de la vie**. L'objectif ici est multiple : apporter l'expertise et l'excellence de la formation universitaire aux actifs souhaitant continuer à se former tout au long de leur vie tout en permettant aux étudiants en formation initiale de bénéficier de l'expérience de ces derniers.

Le processus de la formation tout au long de la vie a été facilité depuis la nouvelle loi travail dite "Loi El Khomri", le Compte Personnel de Formation (CPF) intégré au Compte Personnel d'Activité (CPA) permet à chaque personne de capitaliser des heures de formation qu'elle pourra utiliser dans le cadre de sa formation continue. De plus, la création du principe de portabilité permet à chaque individu de voir ses droits rattachés à sa propre personne, sans les perdre en cas de transition professionnelle. La FAGE militera pour un **enrichissement du CPA avec notamment le rattachement du droit universel à la formation**.

La FAGE défend la logique de formation tout au long de la vie notamment par l'approche par

compétences et souhaite un réel développement du dialogue autour de la thématique emploi-formation avec les acteurs universitaires et professionnels. Une construction en blocs de compétences de nos formations permettrait une meilleure lisibilité pour le monde socio-économique. En effet, construit sur la base de modules, **les blocs de compétences pourront être capitalisables afin de permettre à chaque salarié d'accéder à une qualification et/ou à un diplôme complet à son propre rythme**. Ainsi, une meilleure lisibilité de nos formations permettra de revaloriser nos diplômes auprès des employeurs : orientation vers nos formations plus aisée pour la formation tout au long de la vie et insertion professionnelle facilitée pour nos diplômés.



EN BREF

Accompagner la mise en place des conseils de perfectionnement et favoriser la création des conseils nationaux sectoriels

Revaloriser les stages dans les cursus universitaires

Systématiser pour chaque DUT la présentation des licences compatibles

Revaloriser la licence professionnelle

Veiller à la bonne mise en place d'une aide à la mobilité universelle en master

Lancer un plan d'investissement européen pour l'enseignement supérieur afin de le financer à hauteur de 3% du PIB

Favoriser la formation tout au long de la vie

Approfondir le CPA avec le rattachement du droit universel à la formation





**Un enseignement supérieur conscient de sa
responsabilité sociale et sociétale**

Une vie étudiante au service de l'émancipation de la jeunesse

La vie étudiante constitue un enjeu fondamental pour la construction d'un enseignement supérieur assumant sa responsabilité sociale et sociétale. En effet, celle-ci contribue à l'émancipation des individus et au développement de compétences via la mise en responsabilité des étudiant.e.s.

Permettre et valoriser l'engagement de tou.te.s

L'enseignement supérieur, au delà d'être un lieu de transmission de savoirs et de recherche est également un formidable espace pour devenir un.e citoyen.ne et un individu accompli et émancipé. Ce développement des individus passe en parti par l'engagement des étudiant.e.s à travers les associations étudiantes. Il apparaît donc fondamental que les établissements adoptent **une politique d'accompagnement et de développement des associations étudiantes sur les territoires.**

Ainsi, il apparaît nécessaire que les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens se généralisent avec les associations, notamment sur

le champ de la formation des bénévoles associatifs, de la gestion de services de vie étudiante ou encore pour assurer la pérennité de certains projets d'ampleur. Enfin, la place centrale des associations étudiantes dans la vie de l'établissement doit être reconnue, et les acteurs associatifs doivent être placés au coeur de la gouvernance liée à la vie étudiante.

Mais faire vivre les associations étudiantes c'est aussi permettre au plus grand nombre d'étudiant.e.s de s'y engager, il apparaît donc nécessaire que **les régimes spéciaux d'études reconnaissent les statuts de l'étudiant.e engagé.e dans une association.**

Par ailleurs, l'engagement dans une association, étudiante ou non, permet le développement de nombreuses compétences qu'il convient de reconnaître et de valoriser. Il devient impératif de **généraliser la délivrance du supplément au diplôme en y intégrant les compétences acquises dans le cadre d'un engagement.** Ainsi, le réseau de la FAGE travaillera de concert avec les acteurs de l'enseignement supérieur à l'élaboration d'**un référentiel de compétences associatives afin de faciliter leur reconnaissance dans le cadre du supplément au diplôme.**

Développer les services de la vie étudiante en créant du lien entre les acteurs d'un territoire



Jordan

FOCUS

« À l'occasion maintenant de la 3ème vague d'extension et renforcement des expérimentations de la PACES, nous avons pu voir mais également améliorer les résultats des premiers dispositifs mis en place. Actrice dans sa mise en place mais également dans son suivi, la FAGE entend réaffirmer sa volonté de voir ces expérimentations évoluer et se développer en réponse aux limites de la sélection opérée jusque là au moyen d'un concours rétrograde ne permettant pas une juste évaluation des compétences scientifiques et humaines des étudiant.e.s. L'équipe CNESER de la FAGE restera cependant vigilante au déroulement et l'évolution que prendra la PACES sur ces deux années à venir et au delà. Je reste malgré tout persuadé que l'action initialement débutée avec la PACES, d'une démarche d'inter-professionalité est un axe fort à développer et renforcer. Cela devant s'inscrire dans une réelle démarche de mutualisation et de transversalité des enseignements dont les étudiant.e.s en santé peuvent bénéficier. C'est au sein de l'équipe CNESER de la FAGE et avec l'appui de son réseau d'élu.e.s et associations que nous tendrons à cette évolution méliorative de notre future pratique professionnelle »



La FAGE milite pour placer l'étudiant.e au coeur de son établissement et qu'il.elle soit acteur.rice de la vie étudiante et animateur.rice de campus. La création de services pensés par les étudiants pour les étudiants semble le meilleur moyen d'assurer à la fois cohésion et épanouissement. Ainsi la création de cafétéria, de salle de théâtre ou de maison de l'étudiant gérés par les étudiants permet de **mettre en responsabilité tout en offrant à chacun un espace de détente et d'accès à la culture entre étudiants.**

Les AGORAé, épiceries sociales et solidaires sur les campus, en sont un exemple concret mis en place par la FAGE depuis cinq

ans. Ces épiceries ont une double utilité : elles permettent à des étudiant.e.s en grande précarité d'accéder à une alimentation complète et équilibrée mais aussi de proposer à l'ensemble des étudiant.e.s diverses activités autour de l'alimentation, la cuisine, des visites culturelles ou bien d'autres et ce, toujours à un coût très faible. Il s'agit aujourd'hui d'un véritable rempart contre l'isolement social qui touche encore de trop nombreux étudiant.e.s. Aujourd'hui présentes dans 14 Universités, nous projetons d'en ouvrir une trentaine d'ici 2019.

Les élu.e.s de la FAGE oeuvreront pour **le développement dans les universités et les écoles de**

services et de projets issus de l'économie sociale et solidaire, créés par et pour répondre aux besoins des étudiant.e.s.

La santé des étudiant.e.s représente également un enjeu central dans le supérieur et il apparaît aujourd'hui plus que nécessaire que les SUMPPS se transforment tous en **centre de santé universitaire pouvant assurer une prise en charge complète des étudiant.e.s en matière de santé.** Il faut cependant faire attention à ce que les sites universitaires dits délocalisés ne soient pas dépourvus de services de vie étudiante.

Assurer le suivi des outils de pilotage stratégique de la vie étudiante

L'une des volonté du gouvernement de François Hollande a été de créer des outils de pilotage et de planification des réformes à mener en terme de vie étudiante. Ainsi, en 2015 a été présenté le Plan National de la Vie Étudiante, présentant 35 mesures s'articulant autour de 5 objectifs : simplifier les démarches des étudiants, renforcer l'accès aux droits, améliorer les conditions de vie et d'études, valoriser leurs engagements et dynamiser la vie de campus.

Force est de constater que trop peu de mesures annoncées ont été mises en place et que le

PNVE n'a été ni suivi ni évalué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il conviendra dès le changement de gouvernement d'entamer une évaluation du PNVE et de redéfinir des outils de suivi de ce plan.

La loi de 2013 avait également pour ambition de **favoriser l'émergence de Schéma Directeurs de Vie Etudiante (SDVE) au sein des regroupements d'établissements.** On remarque que ceux-ci se limitent malheureusement trop souvent à de la mutualisation de bonnes pratiques sans pour autant

avoir de véritable ambition pour l'amélioration de conditions de vie et d'études des étudiant.e.s.

Au delà d'une évaluation de ceux-ci, il est impératif que ces schémas directeurs impliquent l'ensemble des acteurs du territoire, notamment les bailleurs sociaux, les différentes collectivités territoriales et services de l'Etat (CROUS notamment) afin d'avoir une vision d'ensemble des problématiques à traiter et de créer des synergies entre acteurs, seul moyen d'assurer de réelles avancées pour les étudiants au niveau local.

EN BREF

Généraliser les conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations étudiantes

Placer les acteurs associatifs au coeur de la gouvernance liée à la vie étudiante

Veiller à la mise en place d'un statut d'étudiant.e engagé.e dans une association dans les RSE

Délivrer largement le supplément au diplôme et y intégrer les compétences acquises dans le cadre de l'engagement associatif

Développer des services et structures pensés par les étudiants pour les étudiant.e.s

Transformer les SUMPPS en CSU

Evaluer le PNVE et en redéfinir les outils

Assurer de réelles avancées au local pour les étudiant.e.s par la mise en oeuvre de SDVE impliquant l'ensemble des acteurs d'un même territoire



Une université inscrite dans le développement durable

L'Université inscrite dans son territoire se doit également de tendre vers le développement durable. Cela passe par la réalisation et la mise en place de «plan vert» mais également par un engagement pour l'égalité de toutes et tous, sans discrimination dans l'enseignement supérieur.

S'engager pour l'égalité de toutes et tous

Lieu d'échanges et de partages, une université inscrite dans le développement durable est une université qui respecte la diversité des publics qu'elle regroupe. La FAGE et ses élu.e.s militent pour que **l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur s'engagent durablement pour l'égalité de toutes et tous.**

Ainsi la démocratisation de l'enseignement supérieur passe par son accessibilité. La FAGE agira pour qu'au delà d'une égalité d'accès financière, il n'y ait pas de discrimination sur l'accès physique des locaux. Aujourd'hui malgré plusieurs lois, de nombreux bâtiments ne sont pas accessibles pour des étudiants en situation de

handicap. Les élus de la FAGE s'engageront dans **la réalisation et l'application des Schémas Directeurs du Handicap dans l'enseignement supérieur.**

Au niveau institutionnel, **le développement de Vice-Président en charge de l'égalité dans les universités** est plébiscité par le réseau de la FAGE. Dans cette logique, et pour que cette action soit plus inclusive pour les étudiant.e.s, il semble opportun de développer également les chargé.e.s de mission étudiant.e.s en la matière. Agir contre les discriminations en tout genre, qu'elles soient raciales, sexistes, portées sur l'orientation sexuelle, est l'un des combats récurrents des élus de la FAGE. La FAGE demande donc **la mise**

en place d'une commission de lutte contre les discriminations au sein du CNESER.

Par ailleurs, c'est également par des actions de terrain que la FAGE lutte contre les discriminations au quotidien. En effet, de nombreuses associations s'engagent régulièrement pour lutter contre toutes les discriminations dans l'enseignement supérieur, en menant des actions de sensibilisation sur les campus. C'est dans cette logique que **la FAGE a récemment été labellisée "Sexisme Pas Mon Genre" par le ministère suite aux actions de sensibilisation menées sur le sexisme ordinaire**, subit quotidiennement dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche.



Mathilde

FOCUS

Comme tout espace sociétal, l'Enseignement Supérieur et la Recherche ne sont pas épargnés par les discriminations. Pourtant, l'accès aux études supérieures doit faire fi des différences et permettre à chacun et chacune d'atteindre l'élévation intellectuelle qu'il ou elle vise. La richesse apportée par la diversité et la mixité d'individus réunis dans une même communauté universitaire est celle que nous souhaitons promouvoir dans la société que nous imaginons. C'est pour cela que nous veillerons rigoureusement au respect des droits de tous, et à la prise en charge de chaque individu dans ses spécificités. Nous agissons dans l'objectif de faire des différences une force et d'ainsi façonner l'ESR comme l'incubateur d'une société qui prend en compte la multiplicité de parcours dans sa conception de la collectivité.

Enfin il est important aujourd'hui d'agir pour **l'accueil des étudiant.e.s réfugié.e.s**, qui sont souvent délaissé.e.s et parfois stigmatisé.e.s dans les universités. En effet pour faire de l'Université un espace d'émancipation sociale et

intellectuelle et permettre l'accès à tou.te.s à l'éducation il est urgent que les établissements d'enseignement supérieur s'engagent dans cette dynamique. Les élu.e.s CNESER, dans la continuité du mandat précédent oeuvreront pour

l'engagement des universités en ce sens et **pour que les prérogatives des services d'accueil des étudiants internationaux soient étendues aux étudiant.e.s réfugié.e.s.**

Formaliser les politiques de développement durable : une ambition pour les plans verts

La FAGE est engagée de longue date pour faire du développement durable l'un des maîtres-mots dans la construction de la stratégie des établissements d'enseignement supérieur. Cette place centrale nécessite un engagement commun des institutions et des étudiants.e.s.

En 2011, le Réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (REFEDD) a pris l'initiative de la rédaction d'un manifeste sur l'engagement de l'Enseignement Supérieur dans le développement durable. La FAGE s'est

pleinement investie dans la co-construction de ce manifeste qui fixe certains axes prioritaires pour créer une stratégie ambitieuse pour le développement durable. Les conclusions de ce manifeste sont claires : **pour que le développement durable devienne un enjeu stratégique pour les universités, il doit être intégré dans le fonctionnement des établissements et dans les enseignements**, intégrant pleinement les étudiants à cette démarche.

Pour faire appliquer ces directives, la FAGE s'engage dans la réalisation et

le développement de plans verts ambitieux pour les universités. Chaque établissement se doit aujourd'hui de prendre conscience de sa responsabilité sociale et sociétale en formalisant une ligne politique claire pour le développement durable. Ces plans doivent permettre à chacun de s'investir dans le développement durable et ce dans l'ensemble de ses dispositions. **Le développement d'associations étudiantes engagées est l'un des facteurs de réussite de ces plans verts et de leur démocratisation auprès du**



EN BREF

Réaliser et appliquer des Schémas Directeurs du Handicap

Impulser la création de postes de Vice-Présidents en charge de l'égalité et y adosser des postes de chargé.e.s de mission étudiant.e.s au sein des universités

Créer une commission "Lutte contre les discriminations" au CNESER

Étendre les prérogatives des services d'accueil des étudiant.e.s internationaux.les aux étudiant.e.s réfugié.e.s

Intégrer le développement durable dans le fonctionnement des établissements et dans les enseignements

Rédiger et développer des plans verts ambitieux au sein de nos universités





Une recherche ambitieuse et accessible

La recherche souffre souvent d'une image d'entre soi, et ses financements ne sont pas à la hauteur des ambitions portées par les universités à son égard. L'accès à la recherche doit être démocratisé pour permettre à chaque étudiant qui en fera le choix d'y être initié dès le premier cycle et de pouvoir s'y confronter pleinement lors du troisième cycle des études supérieures, et ceci passera nécessairement par un financement ambitieux.

Démocratiser l'accès à la recherche

Devenir chercheur est un choix qui se doit d'être accompagné. La recherche paraît encore pour nombre d'étudiants inaccessible. Tout au long de sa formation l'étudiant doit pouvoir être accompagné vers l'exercice de la recherche, cela passe par la clarification du statut du jeune chercheur mais aussi en faisant évoluer la formation du doctorant pour améliorer son insertion professionnelle et sa poursuite de carrière.

Préparer l'étudiant à la recherche

Le constat est clair : les étudiant.e.s sont trop peu éclairé.e.s sur l'intérêt et le fonctionnement de la recherche pendant leur cursus. Le troisième cycle semble pour beaucoup obscur, complexe et certains n'envisagent pas, par manque d'information de continuer après leur master vers un doctorat. Ce phénomène est accentué par le peu de contrats doctoraux dans certaines filières qui diminuent considérablement l'attrait des étudiants pour la recherche car créant de l'auto-censure.

La FAGE demande, tout au long du cursus universitaire **d'augmenter l'information**

et les présentations sur ce que représente le travail de recherche, comment s'organise un doctorant dans son travail, ou encore comment financer sa thèse.

Pour exemple, les élu.e.s CNESER oeuvreront pour que les étudiant.e.s en Master souhaitant poursuivre en thèse, puissent suivre un module "Préparer et rechercher mon financement pour la thèse". Ce module permettra aux étudiant.e.s de mieux comprendre le système de financement du doctorat, et de préparer pour optimiser leurs chances leurs dossiers de candidatures pour l'obtention de

financements de thèses.

Des modules de la sorte doivent être déclinés sur l'ensemble des questionnements qu'un.e étudiant.e en premier ou second cycle se pose sur la recherche. **Une fois mieux orienté.e.s les étudiant.e.s pourront plus facilement et sereinement faire le choix, aujourd'hui audacieux, de la recherche.** Ces modules peuvent permettre aux jeunes d'acquérir une ouverture d'esprit qui leurs permettra d'appréhender l'intérêt de la recherche dans leurs parcours personnels et professionnels.

Sécuriser le statut du doctorant

A l'heure actuelle, le statut des doctorant.e.s est particulièrement précaire et reste très flou sur de nombreux points, malgré le cadrage national du doctorat de mai dernier. Il est important de sécuriser le statut du doctorant pour permettre plus de stabilité aux jeunes chercheurs.

Plusieurs points de ce statut sont problématiques, tout d'abord, **il y a une ambiguïté sur le fait que les doctorants soient ou non des étudiant.e.s.** Ils sont considérés comme des étudiants lors de l'organisation des élections mais en parallèle ils peuvent donner des cours et ne sont pas éligibles aux bourses sur critères sociaux. Cette situation peu enviable, notamment sur le plan de la protection sociale, ne doit pas durer et **un statut plus clair doit être formalisé.**

De plus, les doctorant.e.s n'ayant

pas de contrat doctoral ou de financement et ne pouvant bénéficier des bourses se retrouvent dans une précarité financière très importante. Nombre d'entre eux sont obligés de trouver un travail en parallèle de leur doctorat ou même dans certains cas d'abandonner leur activité de recherche, faute de moyens. Cette précarité financière est augmentée par un autre aspect, en effet les cours dispensés lors de TD par des contrats vacataires ou d'ATER ne sont payés qu'en fin de semestre. Cette situation rend elle aussi très complexe le quotidien des jeunes chercheurs.

Les élu.e.s de la FAGE militeront pour **sécuriser le statut des doctorants.** Pour se faire, la première priorité est de **systématiser les financements pour rendre les jeunes**

chercheurs moins précaires. Par ailleurs il faut également **définir un statut plus clair qui ne laisse pas de côté une partie des doctorants et qui ne stigmatise pas comme aujourd'hui les jeunes chercheurs sans contrats doctoraux.**

Par ailleurs, plusieurs études montrent un mal-être important des doctorant.e.s. Ce mal-être vient souvent du statut précaire évoqué précédemment, mais également de la complexité de travailler avec le maître de thèse. Beaucoup de doctorants se sentent délaissés, presque à l'abandon quand d'autres à l'inverse se retrouvent dans une situation parfois proche du harcèlement. La FAGE travaillera à **une harmonisation des pratiques en terme d'encadrement du jeune chercheur pour leur permettre un travail plus serein.**

Assurer la formation, l'insertion professionnelle et la poursuite de carrière du chercheur

Au cours de leur cursus, les doctorant.e.s sont souvent amenés à dispenser des enseignements. Par le biais de contrats de vacataires, ou d'un poste d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche), les doctorants prennent en charge des TP - Travaux Pratiques ou des TD - Travaux Dirigés. Pour effectuer leurs missions dans les meilleures conditions et pour leur donner les clés du métier pour ceux qui souhaitent devenir Enseignant-Chercheur, nous souhaitons **systematiser l'integration de formations à la pédagogie au sein de la formation doctorale.**

Le(la) doctorant.e est un professionnel de la pédagogie en formation. Ces formations permettront de développer et de valoriser des compétences en pédagogie et en sciences de l'apprentissage.

Par ailleurs, l'insertion professionnelle des doctorant.e.s reste difficile aujourd'hui. L'entrée sur le marché du travail

est marquée par la précarité. Près de 12% des docteurs sont au chômage durant les cinq années qui suivent la soutenance de thèse. Les compétences multiples acquises par un docteur ne sont pas systématiquement reconnues par le monde socio-économique. Pourtant, le docteur a capitalisé de nombreuses compétences : enseignement ; diffusion de l'information scientifique et technique ; valorisation de résultats de la recherche scientifique et technique ; expertise sur un sujet.

L'équipe CNESER de la FAGE souhaite **la mise en place d'un référentiel de compétences et d'un supplément au diplôme** permettant de préciser le curriculum de formation suivi au cours de la formation doctorale régi par l'arrêté du 25 mai 2016. Les potentiels recruteurs pourraient plus facilement identifier les compétences validées. En ce qui concerne la

formation doctorale, l'équipe CNESER de la FAGE souhaite **une harmonisation des contenus de formation et une cohérence** permettant d'accompagner le doctorant dans son parcours.

Aujourd'hui les écoles doctorales, les Universités, et les COMUE n'ont pas la même politique concernant la formation doctorale. **Nous veillerons particulièrement, à ce que les doctorants puissent valider des crédits s'ils dispensent des enseignements, s'ils valident un niveau de compétences en langue étrangère, s'ils communiquent au cours d'une journée d'études, d'un séminaire ou d'un congrès d'une société savante, s'ils ont une activité de publication par le biais d'articles scientifiques, s'ils participent à l'organisation de manifestations scientifiques etc.** Toutes les activités entreprises par les doctorants se doivent d'être valorisées et traduites en compétences acquises.



EN BREF

Informier davantage les étudiant.e.s sur le doctorat

Créer des modules spécifiques en licence et master permettant une ouverture vers la recherche tel que “Préparer et rechercher mon financement pour la thèse”

Systématiser le financement des doctorant.e.s

Définir un statut plus clair du(de la) doctorant.e ne laissant pas pour compte les doctorant.e.s sans contrats doctoraux

Harmoniser les pratiques en terme d’encadrement du jeune chercheur

Incorporer systématiquement des formations à la pédagogie et aux pédagogies innovantes au sein de la formation des doctorant.e.s

Mettre en place un référentiel de compétences et le supplément au diplôme pour valoriser les compétences acquises dans le cadre du doctorat



Un financement public et ambitieux de la recherche

Il est aujourd'hui urgent d'investir massivement dans la recherche, selon une enquête, les retombées économiques de l'investissement dans la recherche est de 400%. Un investissement considérable permettra d'une part, d'ancrer la recherche dans son territoire, tout en la faisant rayonner à l'international.

Un financement ambitieux de la recherche

L'équipe CNESER de la FAGE oeuvrera pour que l'accès au doctorat puisse être un droit pour toutes et tous. Le nombre d'étudiant.e.s poursuivant en 3ème cycle s'érode chaque année. La précarisation des doctorant.e.s, le manque de valorisation et de reconnaissance professionnelle du diplôme, et l'impossibilité d'accéder à un doctorat lorsque l'on n'est pas financé comme c'est le cas dans certaines écoles doctorales sont autant de freins à la poursuite d'études en doctorat. Il en est de même pour le manque d'un réel statut du doctorant : tantôt considéré comme étudiant, tantôt comme un enseignant, les doctorants vivent mal cette ambivalence et le manque d'un statut clair. Au-delà de répondre à ces problématiques qui est

une priorité, l'équipe CNESER de la FAGE militera pour **un financement ambitieux de la recherche, en multipliant les financements via les contrats doctoraux**. Cet investissement permettra de financer des postes de travail, des locaux mais aussi les encadrants des doctorant.e.s.

Le mode de financement du doctorat est complexe et manque de lisibilité (financements privés, financements des Ministères, aides spécifiques aux doctorants internationaux, programmes européens etc.) . L'équipe CNESER de la FAGE militera pour **une simplification et une meilleure lisibilité dans le mode de financement des doctorant.e.s**. Aussi, l'attribution ou non des financements de thèse n'est pas toujours transparente,

et crée parfois des frustrations ou des incompréhensions. Ainsi, nous souhaitons **plus de transparence dans l'attribution des financements** de thèses, des postes d'ATER (Attaché Temporaire de l'Enseignement et de Recherche), des contrats post-doctoraux, dans les procédures de qualification et dans le mode de recrutement des enseignants-chercheurs. L'équipe CNESER de la FAGE souhaite **la publication des rapports des comités de sélection et qu'un avis motivé individuel de l'acceptation ou du refus soit automatiquement donné à chaque candidat**. Les élu.e.s de la FAGE militent pour **la transparence et une meilleure lisibilité concernant le financement et le parcours des doctorant.e.s**.

Intégrer la recherche au territoire

La création des regroupements universitaires a bouleversé l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les territoires. Ce changement d'organisation est une opportunité à saisir à de nombreux égards et répond à **la nécessité impérieuse de rendre les politiques de recherche plus lisibles et plus visibles au niveau international**. Ces groupements constituent également une formidable opportunité de **nouer des partenariats avec les acteurs présents sur les territoires**, qu'il s'agisse des pôles d'excellence ou encore du

monde économique. Il apparaît néanmoins nécessaire que les regroupements se dotent d'outils stratégiques afin que **des politiques de sites soient définies et construites autour d'ambitions politiques partagées**. Notons également qu'afin de garantir les synergies entre les différents acteurs, les collectivités territoriales, notamment les Régions, responsables du développement économique, doivent être intégrées au coeur des regroupements.

Les doctorants sont désormais

inscrits directement dans les ComUE, c'est une modification importante qui montre **l'ambition d'une recherche qui rayonne à l'échelle des regroupements universitaires**.

Par ailleurs, pour s'intégrer pleinement dans son territoire, **la recherche peut, par le biais de Pôles Territoriaux de Compétitivité Économique, entamer un travail en collaboration avec des entreprises innovantes**. La FAGE encourage cette démarche, tout en restant **attachée à ce que la recherche reste une**

Une recherche qui rayonne à l'international

L'Espace Européen de la Recherche crée une « **5ème liberté** » au sein de l'Union Européenne. Après la libre circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux, celle de la connaissance au sein de l'espace européen est **une chance pour la recherche et les chercheurs en France**. Les objectifs de coopérations européennes et d'une gouvernance partagée sur les questions liées à la recherche sont multiples : **encourager les jeunes talents** à embrasser une carrière scientifique en

Europe ; inciter le monde socio-économique à **investir dans la recherche européenne ; atteindre l'objectif de 3%** du PIB consacré à la recherche ; contribuer à la croissance et à la création d'emplois scientifiques durables, à l'heure où **l'état de l'emploi scientifique en France laisse apparaître une crise des vocations**, et une grande fragilité.

L'équipe CNESER de la FAGE restera vigilante au **développement d'un cadre européen de la recherche** qui permet de converger vers des

objectifs communs tels que **l'amélioration de notre système national de recherche, le renforcement de la coopération et du rayonnement scientifique** en créant des regroupements ou des infrastructures de recherche de niveau mondial (et les I-DEX et I-SITE y participent), **ouvrir le marché du travail pour les chercheurs** afin de favoriser leur mobilité, **optimiser la diffusion et le transfert des connaissances et de l'information scientifique**, ou encore favoriser la coopération internationale.



Grégoire

« Le développement d'une politique de recherche européenne facilite la mobilité des doctorants et des chercheurs, ce qui est une plus-value dans la formation de ces derniers. Le programme européen « Horizon 2020 » soutient la mobilité dans le cadre des actions Marie Skłodowska-Curie par la mise en place d'un réseau de formation innovante, par des échanges de personnels et d'innovation, par des bourses d'échanges internationaux, par des co-financements de doctorat ou de post-doctorats. Fidèle à ses valeurs européennes, la FAGE défendra une politique de recherche qui se donne les moyens de ses ambitions, et qui se tourne vers l'Europe et l'international. L'équipe CNESER veillera à l'atteinte d'objectifs européens, notamment, un budget consacré à la recherche qui atteint 3% du PIB. »

FOCUS



EN BREF

Financer la recherche de manière ambitieuse en multipliant les contrats doctoraux

Simplifier et rendre transparent le mode de financement des doctorants notamment par la publication des rapports de comités de sélection et par l'individualisation des avis motivés

Travailler avec les entreprises par les biais de Pôles Territoriaux de Compétitivité Économique

Renforcer la coopération et le rayonnement scientifique notamment au travers des appels à projet

Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs et favoriser leur mobilité

Défendre une politique de recherche tournée vers l'Europe et l'international.





Livret thématique : Les études de Santé

Le réseau de la FAGE a toujours pris à coeur les problématiques des étudiant.e.s en santé. La commission Sectorielle de Santé permet régulièrement aux fédérations des filières concernées de discuter et débattre sur de nombreuses problématiques des étudiant.e.s qu'elles représentent. Cet engagement constant du réseau a particulièrement été mis en lumière lors de la Grande Conférence de Santé, qui a débouché sur des avancées majeures pour la considération des études de santé grâce à l'implication de nos fédérations. Pour autant, de nombreuses problématiques restent présentes.

La Première Année Commune des Etudes de Santé : une année à réformer !

Depuis 2010, la PACES est la voie de passage institutionnalisée pour accéder aux professions médicales, pharmaceutiques, odontologiques, et de sage-femme. Depuis peu, la PACES devient aussi la voie principale pour l'accès aux études de Kinésithérapie. On retrouve également, en fonction des accords qu'ont les universités, des accès via la PACES aux métiers d'ergothérapie, manipulateur radio, psychomotricien et pédicure-podologue.

Cette réforme de l'accès aux études de santé fait suite à une réflexion de plusieurs années, agrémentée d'une multitude de rapports (Debouzie en 2003,

Thulliez en 2006 et Bach en 2008).

Les objectifs de cette réforme étaient de répondre à l'intégration des études de santé conformément au Processus de Bologne sous le format Licence/Master/Doctorat. Par ailleurs, il s'agissait aussi de permettre le regroupement au sein d'une seule année de différentes filières de santé, avec pour objectif la mutualisation d'enseignements dans le but de favoriser l'émergence d'une future coopération professionnelle. Enfin, la volonté était d'éviter le fort taux d'échec qualifié de "gâchis humain" en simplifiant notamment les possibilités de réorientation.

Sept ans après, force est de constater que les objectifs initiaux de cette réforme ne sont que très peu remplis. Pire, on remarque que **cette réforme de la première année commune a renforcé, voire exacerbé les défauts pour lesquels elle avait été réfléchie.**

La FAGE et les différentes fédérations de santé concernées ont déjà depuis longtemps dressé un constat sans appel de la PACES sur tous ces aspects. **Il en ressort que la PACES est davantage une année de sélection qu'une année de formation.**

La PACES, cause d'un mal-être étudiant certain

"Gâchis humain", "Boucherie Humaine" sont des expressions souvent reprises par les uns et les autres pour qualifier les conséquences de cette réforme de la PACES sur les étudiant.e.s.

Les étudiant.e.s découvrent une année exclusivement tournée vers le bachotage poussé à l'extrême, sans aucune autre forme de pédagogie. Une année sanctionnée par un concours des plus exigeants, certes, mais qui n'évalue en aucun cas les compétences humaines que doit acquérir un futur professionnel de santé, et qui s'arrête simplement à la faculté d'un.e étudiant.e à emmagasiner le plus de connaissances possible. Nous faisons donc face à un mode de sélection ayant pour conséquence de laisser une grande place au déterminisme social.

Un manque d'accompagnement et de suivi de l'étudiant.e, une forte concurrence qui s'installe, l'émergence de boîtes à khôlles privées, ce qui a tendance à favoriser une sélection par l'argent, une vie sociale quasi inexistante... autant de facteurs qui rendent cette année rude pour les étudiant.e.s, avec des conséquences sociales voire psychologiques non négligeables.

Ce concours avec ce Numerus Clausus apparaît comme un couperet inflexible quel que soit le niveau atteint par l'étudiant.e ou quelles que soient les compétences acquises. Ce chiffre, et la façon dont il est fixé, rendent encore plus frustrant l'échec que peuvent ressentir certain.e.s étudiant.e.s. De plus, le Numerus Clausus, mis en place depuis les années 70 pour

les études de médecine, apparaît de plus en plus obsolète tant il ne remplit plus les objectifs pour lesquels il a été instauré et tant il est de plus en plus contourné.

L'ONDPS, chargé de transmettre des recommandations pour fixer ce NC, a de lui même critiqué la façon dont est fixé ce chiffre lors d'un rapport en 2014. Il est donc primordial qu'une réflexion soit menée sur ces modalités afin de **réformer la façon dont sont recrutés les étudiant.e.s autorisé.e.s à poursuivre leurs études. Il sera également nécessaire de trouver des alternatives plus cohérentes, et soucieuses des besoins démographiques en terme de population des professionnels de santé.**

Le tutorat

L'arrivée de la PACES et l'augmentation de la sélectivité du concours, exerçant une pression supplémentaire chez les étudiant.e.s a encouragé l'émergence et le développement des tutorats. Ces derniers n'ont depuis cessé d'améliorer leurs services. De la mise en place de séances d'exercices au développement d'ateliers de gestion du stress, en passant par une action d'orientation active auprès des lycéens, les tutorats sont devenus les acteurs incontournables du paysage de la PACES et de sa réussite. Ces actions, menées au local par des structures associatives, corporatistes ou institutionnelles, s'inscrivent dans une mission de service public d'égalité des chances.

Ces missions sont soutenues par les différentes fédérations de filières de santé de la FAGE via notamment des actions pluriprofessionnelles de formation des responsables des structures de tutorat. Tout ce travail de compagnonnage est reconnu par une procédure d'agrément des différents tutorats menée par l'ANEPF et l'ANEMF en coordination avec le ministère de l'enseignement supérieur. Cette récente reconnaissance institutionnelle est la garantie de la qualité des nombreux et pertinents services rendus par les tutorats santé.

La perspective la plus prometteuse est la transposabilité de ce modèle de transmission des savoirs par les pairs. En effet, de nombreuses initiatives de tutorats commencent à fleurir dans les composantes hors cursus santé se basant sur ce modèle qui fonctionne. Ainsi, **il convient de souligner le rôle des interactions entre les différentes fédérations de la FAGE dans la transposition des tutorats. Le compagnonnage étudiant est bel et bien un modèle d'éducation par les pairs d'avenir.**

Une orientation et une réorientation à consolider

Dès 2012, un premier rapport de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP) faisait état de dysfonctionnements sur l'orientation et sur la réorientation avec comme recommandation de renforcer ces dispositifs.

La résultante de la PACES a été l'augmentation pour certaines filières d'un choix par défaut pour la suite de leurs études, créant une hiérarchisation des professions à l'issue du concours. En effet, force est de constater que les informations sur les différents débouchés après la PACES, ou encore sur le fonctionnement de cette dernière ne sont pas clairement expliqués aux lycéens. Ce manque d'information se retrouve également tout au long de la PACES mais aussi après l'obtention, ou non, du concours. Il est aujourd'hui nécessaire de **construire un véritable plan d'accompagnement partant du lycée, en passant par la PACES puis aux cycles supérieurs**

d'études. La FAGE propose donc de **réformer le lycée, de développer les dispositifs d'accompagnements des étudiant.e.s au sein d'un guichet unique d'information, et de porter réflexion sur la structuration même des études de santé.** La première année commune étant actuellement une année de sélection, et non d'apprentissage réel, qui définit le nombre d'étudiant.e.s qui auront la possibilité de poursuivre dans le cursus qu'ils auront choisi pour certains, ou qu'ils subiront pour d'autres.

La situation est d'autant plus dramatique pour l'ensemble des étudiants qui se trouvent face à un échec qui s'élève à près de 80%. En effet, les dispositifs d'accompagnement et de réorientation sont quasiment inexistantes pour ces derniers, alors qu'**un soutien psychologique et d'aide à la réorientation est nécessaire.**

La FAGE et les fédérations de santé ont fait de cette question de

l'orientation, de la construction du projet professionnel de l'étudiant, une de leur principale revendication. L'objectif étant d'éviter un gâchis humain et de **permettre à chaque étudiant.e de se construire ou de se reconstruire dans la perspective de son futur métier, en étant acteur de son cursus universitaire.**

C'est grâce à ce travail que nous avons obtenu deux mesures de la Grande Conférence de Santé :

La mesure 2 qui vise à **augmenter et diversifier les offres de formation accessibles au terme de la PACES** et la mesure 7 pour mieux **organiser les études autour de la préparation du projet professionnel.** Durant les deux ans à venir, au sein des différents conseils universitaires et au sein du CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), les élus de la FAGE s'attacheront à ce que ces deux mesures soient pleinement mises en place.

Le tirage au sort à l'entrée des études de santé

Le 27 Avril 2017 a été publiée au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une circulaire qui prévoit que lorsque les capacités d'accueil d'une formation du premier cycle (licence ou PACES) sont atteintes, un tirage au sort peut être mis en place pour sélectionner les étudiants. Un premier projet d'arrêté avait été mis à l'ordre du jour du CNESER mais retiré avant même le début de la séance face aux pressions établies par la FAGE et ses fédérations. Ce choix résulte d'une solution de facilité, qui montre l'abandon du ministère de sa mission de service public non sélective. **Cette préconisation n'est en aucun cas une solution viable.** La FAGE et ses fédérations mettront tout en oeuvre afin d'obtenir le retrait de ce texte et engager un dialogue et une réflexion dans l'objectif d'obtenir de réelles solutions pour permettre l'accès aux études de santé au plus grand monde tout en maintenant des conditions d'études optimales.

L'émergence des expérimentations alternatives à la PACES : Un suivi et une évaluation nécessaires

Depuis la loi du 22 Juillet 2013, les UFR qui ont été sélectionnées via un appel à projet peuvent mettre en place des expérimentations d'alternatives à la PACES pendant une durée de six ans avec comme objectif de définir un nouveau modèle d'entrée dans les études de santé à l'horizon 2019-2020. La FAGE avait activement participé à la rédaction de la loi, en faisant porter des amendements visant à **sécuriser un cadre permettant la diversité des modalités d'accès ainsi que le renforcement des dispositifs de réorientation.** Cette année, la FAGE a été membre à part entière du jury de la troisième vague d'expérimentations afin de porter la voix des fédérations de santé à ce sujet. Troisième vague d'expérimentation, qui était une revendication forte de la

FAGE et ses fédérations dans le cadre de la Grande Conférence de Santé.

Une majorité d'UFR mettent en place une expérimentation visant à trouver une alternative à la PACES, mais il est important que toutes ces expérimentations se mettent en place avec le souci de mettre les étudiant.e.s dans de bonnes conditions de réussite. C'est pourquoi nous serons vigilants à l'application de ces expérimentations dans les universités choisies, et que nous demanderons à la CNEMMOP de **mettre en place, de façon urgente, un comité de suivi de ces expérimentations.** Il sera également nécessaire de commencer le travail d'évaluation des dispositifs déjà existants afin de produire des recommandations pour l'entrée

dans les études de santé et de définir la fin du délai légal des expérimentations.

Depuis 2015, le HCERES, dans le cadre de ses campagnes d'évaluation des établissements, évalue les formations générales et approfondies en sciences médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques. **La FAGE demandera à ce que ces évaluations soient la base d'une réflexion et d'une évaluation globale et objective de cette réforme PACES et du deuxième cycle, afin d'envisager la future réforme de l'entrée dans les études de santé de manière globale et ainsi ne pas reproduire les erreurs de la mise en place de la PACES.**



Une offre de formation à moderniser

La réforme de la PACES a précédé une réforme plus globale des deuxièmes cycles des formations médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques. Cette réforme a pour but de faire rentrer la formation dans le cadre du LMD (Licence-Master-Doctorat) défini dans le processus de Bologne. Comme le fait le HCERES depuis 2015, il est important d'analyser les études de premier et deuxième cycle et d'en tirer les conclusions afin de rendre les études plus attractives et répondant mieux aux attentes du monde professionnel.

Une refonte profonde de l'ingénierie des formations

Développer l'approche par compétences

La réforme des études de santé passe bien évidemment par des modifications importantes de l'ingénierie des maquettes de formation. Tout d'abord, afin de passer à un apprentissage plus progressif tout en favorisant les liens interdisciplinaires et interprofessionnels, la création des blocs de compétences pour les maquettes est une étape non négligeable. Déjà bien développée dans certaines

filiales, pour les études en soins infirmiers par exemple, il sera essentiel de tendre vers cette articulation pour garantir une acquisition de compétences chez les étudiant.e.s. De plus, cette construction en blocs de compétences permettra de dégager **un socle commun de compétences entre les différentes formations, permettant la mise en place de passerelles et la valorisation**

des acquis des étudiant.e.s. Les compétences s'acquièrent au fur et à mesure de l'apprentissage, en mettant en pratique ce que l'on apprend. De ce fait, il est primordial de voir se développer les situations de simulation, qu'elles soient numériques, avec par exemple les serious games, ou bien matérielles.

Intégrer le numérique dans nos formations

Al'heure où la révolution numérique est en marche, il est nécessaire pour les universités de venir se positionner sur les questions du numérique. Ainsi, la FAGE et ses fédérations prônent l'utilisation de ces outils, afin de permettre **la mise en place de pédagogies de plus en plus innovantes au sein des formations, tout en conservant, bien sûr le rôle social de l'université.** De plus, un travail en collaboration avec l'UNESS (Université Numérique En Santé et Sport) sera nécessaire. Bien plus qu'un enjeu de révolution pédagogique, ces outils, comme par exemple la pédagogie inversée, sont aujourd'hui **incontournables pour les filières sous tensions afin de pouvoir accueillir la totalité des étudiant.e.s souhaitant s'orienter vers ces dernières.**



Démocratiser la recherche en santé

La recherche doit être inscrite dans l'ADN de nos formations de santé. C'est par une démarche de démocratisation de la recherche scientifique que nous pourrions maintenir notre pays parmi les plus novateurs du monde en terme de santé. Nous travaillerons à améliorer la lisibilité des doubles cursus (recherche) dès le premier cycle, aussi bien avec de la recherche en science "dure" et biomédicale que dans des domaines qui paraissent plus éloignés de nos cursus "santé" comme les sciences humaines, le droit, l'art, ou encore l'histoire. La recherche pour les étudiant.e.s permet la création de profils

uniques qui améliorent l'insertion professionnelle. Cette incitation et ce contact doivent se faire dès le premier cycle avec des UE d'initiation à la recherche, de rencontre avec le monde de la recherche. Il est nécessaire de faciliter un arrêt dans le cursus médical, pour pouvoir y insérer une année de master 2 dans les domaines de recherche de l'étudiant.e. Nous espérons inscrire dans les politiques de formation des UFR une véritable ligne de conduite de facilitation des doubles cursus (recherche/formation). La recherche doit être vue comme la continuité logique de notre formation.

La notion de recherche interprofessionnelle doit être l'un des enjeux des années à venir. L'intégration universitaire des professions paramédicales et de sages-femmes est dès lors indispensable afin de permettre un accès à la recherche. Aujourd'hui, titulaires d'un Diplôme d'État sans équivalence de titre universitaire, les étudiants de ces filières ne peuvent prétendre accéder facilement à une poursuite d'étude en master et doctorat. La recherche de demain est une recherche interprofessionnelle, replaçant le patient au coeur de la prise en charge en santé.

Améliorer la pédagogie dans nos formations

Agir pour la formation des étudiants doit passer aussi par le choix des acteurs principaux de la formation : les enseignant.e.s. Leur recrutement doit passer par une sélection des profils adaptés, sur leurs projet pédagogique. Il est important de mettre en oeuvre l'intégration des étudiant.e.s dans le recrutement des enseignants et dans la qualification des enseignants chercheurs. Les initiatives de prime telles que le PEP (prime d'engagement pédagogique) ne sont pas suffisantes. **La valorisation de la place de la pédagogie dans l'enseignement doit passer par des perspective d'évolution de carrière.** L'ouverture de la recherche à toutes les filières de santé est la première étape qui devra engendrer la création de CNU (conseil national universitaire).



Les formations de santé : des formations professionnalisantes

Nous mettrons au coeur de la formation en santé, **la création du projet professionnel**. Pour cela il faudra créer dans les formations de véritables moments dédiés au cheminement intellectuel que cela implique pour rendre les étudiant.e.s acteurs de leur formation. Le projet professionnel ne peut se construire qu'avec la mise en place de formations progressives, permettant d'acquérir des compétences en accord avec ce dernier. Dans une dynamique de professionnalisation de l'étudiant.e, l'acquisition des compétences doit s'inscrire dans une démarche de construction du "savoir-être" du praticien de santé. Il est donc nécessaire de sortir de la déconnection actuelle entre les études et le monde professionnel, en côtoyant de plus en plus les acteurs de terrain.

Ces rencontres permettront une orientation active et une insertion professionnelle réussie pour les étudiants.

Il est aujourd'hui nécessaire d'insérer dans les maquettes l'acquisition de compétences transversales, qui sortent du champ traditionnel de la santé afin de former des professionnels de santé prêts à s'approprier la réalité du terrain. Ces compétences peuvent par exemple être associées au domaine du droit, de l'informatique, du management, etc.

Le lien entre les professionnels de santé et la formation est une problématique qui nous pousse à repenser le lien entre formation initiale et continue. En plaçant l'université comme acteur principal de la formation continue,

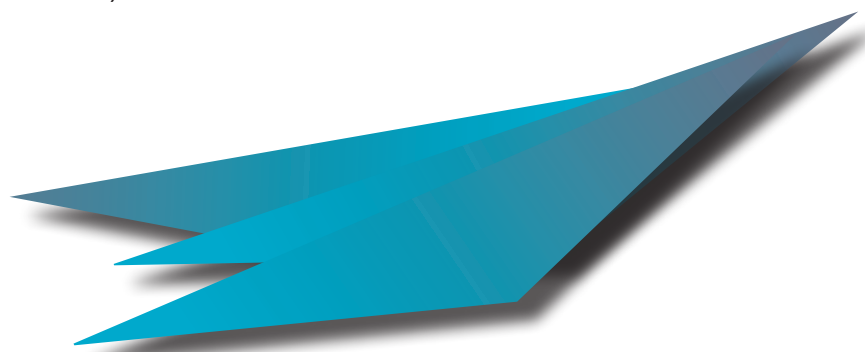
nous voulons effacer les frontières entre les deux. **L'université est le lieu de la recherche scientifique, de l'innovation médicale et paramédicale, elle est donc le lieu de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) des professionnels de santé.** C'est seulement à l'université avec une dynamique d'interprofessionnalité, qu'ils pourront réinventer la pratique et devenir les professionnels de demain. **La formation continue doit être adaptée aux praticiens, en développant l'enseignement à distance, et en repensant la temporalité des enseignements. La formation doit être progressive afin d'être en cohérence avec la réglementation triennale qui est maintenant en vigueur.**

Développer une interdisciplinarité efficiente en vue d'une meilleure interprofessionnalité

A l'heure actuelle, notre approche de la santé demande la mise en place d'une prise en charge globale du patient, qui ne peut passer que par la collaboration entre les différents professionnels de santé. **L'ensemble des fédérations de santé considèrent que pour avoir une interprofessionnalité efficace, il faut, dès les études, développer une interprofessionnalité importante.** C'est dans ce sens que nous avons obtenu, lors de

la Grande Conférence de Santé l'engagement par la mesure 9, du **développement et d'une meilleure organisation des interactions entre les étudiants des différentes formations de santé.** Les élus de la FAGE s'attacheront à essaimer dans toutes les universités la mise en place d'une interprofessionnalité qui peut prendre différentes formes (cours mutualisés, stages interprofessionnels, études de cas en commun, projets collaboratifs)

En plus de ces actions, la FAGE a rédigé **une charte de l'interprofessionnalité signée par l'ensemble des fédérations représentatives des étudiant.e.s en santé.** Cette charte refondue sera portée auprès de l'ensemble des parties prenantes aux études de santé. Cette interprofessionnalité doit être un des facteurs favorisant le développement des passerelles entre les différentes formations en santé.



Améliorer et renforcer les stages

Les études de santé sont rythmées par les stages de pratique clinique où les étudiants forment leur future pratique. A l'heure actuelle, les stages sont encore beaucoup trop tournés vers la pratique hospitalière, ce qui ne représente pas la totalité des futurs lieux de pratique. C'est donc vers cette **diversification des terrains de stages** que nous travaillerons (maison pluriprofessionnelle de santé, stage en ambulatoire, maison d'accueil spécialisée, établissement de prévention et promotion de la santé ...).

Les stages sont les lieux d'apprentissage pour les étudiant.e.s, qui demandent des objectifs bien définis par leurs équipes pédagogiques. Nous veillerons à **la mise en place d'outils tels que que des portfolios, devant être systématisés afin de devenir les tableaux de bord des étudiant.e.s.** Chaque stage doit être accompagné d'objectifs et de compétences que l'étudiant.e doit avoir développés d'ici la fin de celui-ci. Cette volonté d'offrir des objectifs de stage est aussi retrouvée dans la recommandation 8 du rapport de

l'IGAS-IGAENR pour les stages des études de médecine (août 2016). La volonté des étudiants en pharmacie est également d'aller réformer les stages de 1er et 2nd cycle afin de favoriser la mise en pratique des cours ainsi que d'améliorer l'orientation par l'ouverture des stages d'initiation vers la découverte des milieux hospitaliers et industriels.

Il faudra également travailler sur **la redéfinition des capacités d'encadrement des maîtres de stage, afin de veiller aux bonnes conditions d'accueil.** Il est aujourd'hui nécessaire de travailler sur **la formation des maîtres de stages, des tuteurs de stages et des enseignants-chercheurs à la pédagogie,** formation actuellement inexistante pour ces derniers. Ils pourront, par exemple, suivre des blocs de compétences d'un master MEEF. Ainsi, il sera opportun de généraliser l'encadrement des étudiant.e.s par des maîtres de stages certifiés de compétences en pédagogie.

Toujours dans l'objectif d'améliorer les conditions de stage, l'évaluation des terrains doit être systématisée dans

l'ensemble des professions de santé et cette dernière doit peser dans leur agrément.

La refonte des différents statuts des étudiant.e.s lors de leurs stages sera l'une des priorités du mandat en passant par une revalorisation de l'indemnité de stage, une bonne application de l'indemnité de transport et la préservation des droits de l'étudiant en stage.

En effet, les étudiants en santé sont amenés à se déplacer lors de leur stages. Les facteurs sociaux étant déterminants voire limitants dans la formation des étudiant.e.s, il est indispensable que ces déplacements soient pris en charge. **Les inégalités sociales ne doivent pas être un frein pour les étudiants, c'est pourquoi l'équipe CNESER de la FAGE veillera à ce que les indemnités de stage soient revalorisées.** Les étudiant.e.s en stage deviennent des acteurs du soin dans les établissements et cette revalorisation des indemnités de stages doit permettre d'affirmer le stage comme un véritable moment de professionnalisation de l'étudiant.

Les risques psychosociaux des étudiant.e.s en santé

La santé mentale des étudiant.e.s devient à l'heure actuelle un véritable facteur de réussite universitaire. Les associations de la FAGE considèrent que l'amélioration des conditions de formation (le nombre d'étudiant.e.s par stage, l'encadrement, les objectifs de stages, la personnalisation du parcours...)

sont les facteurs qui influencent le "niveau de bien-être" des étudiant.e.s. Cette prévention primaire des risques psychosociaux est indispensable pour l'épanouissement et accomplissement personnel de chacun des étudiant.e.s.

Cette problématique étant grandissante dans nos UFR, les étudiant.e.s en santé doivent

avoir à leur disposition des systèmes d'alerte pour détecter les difficultés. La mise en place des soutiens pédagogiques et psychologiques doit devenir une part entière de l'encadrement des étudiant.e.s.



Repenser le 3ème cycle des études de santé afin qu'il réponde mieux aux exigences professionnelles mais aussi aux attentes des étudiant.e.s !

La réforme de ces 3ème cycles devra permettre la mutualisation des formations pour tendre vers davantage d'interprofessionnalité et de transversalité dans la prise en charge des patients. Un travail particulier sera à mener sur les Formations Spécifiques Transverses (FST) afin qu'elles soient également partagées entre l'ensemble des Diplômes d'études Spécialisées (DES) de ces différentes filières. Nous accompagnerons ces réformes du troisième cycle pour mettre en leurs centres les projets professionnels, en y intégrant des étapes de préparation de l'installation pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiant.e.s.

En 2018, nous ferons en sorte d'**accompagner la réforme du 3ème cycle des études pharmaceutiques** conformément aux volontés des étudiant.e.s de l'ANEFP et des internes de la FNSIP-BM. **La réforme de leur 6ème année d'officine devra tendre vers davantage de mise en pratique et de professionnalisation.** Nous veillerons à l'adéquation des dispositifs d'encadrement des stages pour un réel suivi de l'acquisition des compétences des étudiant.e.s. Une attention particulière sera portée à ce que la réforme ne vienne pas perturber la très bonne insertion professionnelle des étudiant.e.s en filière industrie. Nous

porterons la maquette proposée par la FNSIP-BM pour le DES de pharmacie afin de l'aligner sur la réforme du 3ème cycle des études médicales. Enfin, il sera nécessaire d'accompagner les étudiant.e.s et internes en pharmacie pour défendre la filière Innovation Pharmaceutique et Recherche qui est régulièrement remise en question.

La réforme du 3ème cycle des études d'odontologie devrait également voir le jour et nécessitera des échanges réguliers avec l'UNECD et le SNIO.

FOCUS

La réforme du 3ème cycle

La réforme du troisième cycle d'études médicales se concrétise peu à peu par la publication progressive sur l'année universitaire 2016/2017, des textes qui la composent. Fruit de près de 9 années de travail et de réflexion, elle rend opposables des maquettes, spécialité par spécialité, qui définissent et uniformisent sur le territoire des modalités pédagogiques résolument structurantes telles que des critères d'agrément, modalités d'enseignements, compétences transversales et spécifiques à acquérir, accès à la recherche ou même ouverture de la formation à l'ambulatoire. De plus, elle scinde toute la durée de formation du troisième cycle en trois phases distinctes qui permettent d'adapter l'ensemble du dispositif de formation au niveau estimé de l'interne, compétence par compétence, et permet également de suivre l'acquisition de ces dernières, par le déploiement d'un portfolio individuel numérique national. Enfin elle porte l'ambition de rendre le Diplôme d'études Spécialisées (DES) nécessaire et suffisante pour pouvoir exercer sa spécialité et, par l'ajout d'un supplément au diplôme vient formaliser les compétences acquises pour permettre la reconnaissance du DES à l'international.



Ouvrer pour l'Intégration Universitaire de tous les étudiants en santé

L'intégration Universitaire des formations sanitaires et sociales mais plus particulièrement des formations paramédicales et de sage-femme est une position largement ancrée dans le réseau de la FAGE. Les fédérations représentant ces étudiant.e.s, en lien étroit avec l'équipe nationale de la FAGE, avaient largement investi la Grande Conférence de la Santé initiée par Matignon. En février 2016, une feuille de route était éditée et parmi les mesures qu'elle contenait, la 13ème était **"Confier – à moyen terme – aux universités l'encadrement pédagogique des formations paramédicales"**

Une intégration universitaire de ces études serait synonyme de plusieurs avancées pour des milliers d'étudiant.e.s. **Avec l'entrée dans le système universitaire, l'accès aux études sera de facto repensé.** Certaines formations ont intégré la PACES mais beaucoup sont encore soumises à la règle d'un concours par Institut ou école. Cette sélection, aujourd'hui largement remise en cause, sera amenée à disparaître, la sélection à l'entrée de l'université n'étant pas légale encore à ce jour. La question se posera toujours concernant le numerus clausus ou les capacités d'accueil mais l'accès sans concours permet de garantir une entrée équitable et de ne pas conserver une sélection par l'argent favorisant ceux qui peuvent assumer les

frais d'un maximum de concours (déplacements, logements ou encore concours en lui-même), et donc augmenter leurs chances.

Au delà des conditions d'accès à la formation, l'intégration universitaire est un enjeu en terme de pédagogie et de qualité de la formation.

Aujourd'hui, avec une co-tutelle des formations par le ministère de la Santé d'un côté et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de l'autre, la pédagogie dans ces cursus est très inégale. Depuis quelques années, au fil des ré-ingénieries des référentiels de formation, une universitarisation des formations paramédicales et des sages-femmes a vu le jour. La situation est donc très inégale en fonction des conventionnements qui sont réalisés pour chaque formation. **L'intégration est indispensable à l'émergence d'une véritable cohérence pédagogique et à la mise en place effective d'une interprofessionnalité efficace.** C'est la possibilité d'envisager des parcours communs dans le cadre de compétences transversales par exemple. C'est à la fois une nécessité pour garantir la qualité des professionnels qui assureront les soins demain mais c'est aussi un vecteur d'économies financières pouvant être réinjectées dans l'innovation telle que la simulation.

L'intégration universitaire sous-tend un changement de

paradigme en ce qui concerne la formation des enseignants. Bien que la tendance aille dans le sens d'une montée en qualification des formateurs des instituts et écoles, il est indispensable d'avoir un corps enseignant qui puisse accéder à minima à un niveau master.

L'intégration universitaire des étudiant.e.s paramédicaux et sage-femme est aussi un enjeu pour leur quotidien. En effet, aujourd'hui, si ce n'est par conventionnement, un étudiant.e en formation sanitaire et sociale n'a pas accès aux services universitaires. **L'intégration**

pleine et entière de ces formations à l'université signifie un accès de droit aux services de documentation (Bibliothèques Universitaires), mais aussi aux Espaces Numériques de Travail, aux Services de Médecine Préventive ou aux Centres de Soins Universitaires, aux SUAPS etc.

Si certaines formations peuvent prétendre à des équivalences de grade (licence ou master), ce n'est pas le cas pour toutes. **Le processus d'intégration universitaire tel qu'il est entendu par la FAGE suppose la création de départements spécifiques au sein d'UFR santé.** Au delà du travail en collaboration des différentes filières, c'est la possibilité de créer au sein de ces départements des possibilités d'accès à un master et à un doctorat.

FOCUS

La victoire de la FAGE et ses fédérations : les bourses FSS

L'association nationale des étudiants sages-femmes (anesf), la Fédération nationale des étudiant.e.s en soins infirmiers (FNESI), la Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie (FNEK), l'Union nationale des associations des étudiants en ergothérapie (UNAEE), l'Association Nationale des Étudiants en Psychomotricité (ANEP) ont obtenu le 15 décembre 2016 la parution d'un décret relatif à l'alignement des critères et montants des bourses des filières paramédicales et de sage-femme sur les bourses du CROUS. Ce texte, réelle victoire des fédérations de la FAGE, instaure **une égalité sociale entre tous les étudiant.e.s, améliore l'accès à des conditions de vie décentes.**

Agir contre le développement des écoles privées, l'exemple du CLESI/ESEM

La FAGE et ses fédérations s'opposent à la logique des établissements privés, qui délivrent des formations coûteuses et sans garantie de qualité. Écoles ou Prépa privées hors de prix sont des combats quotidiens pour nos associations et le CLESI en est l'un des exemples frappant.

CLESI/ESEM : Les fédérations de la FAGE toujours mobilisées !

Le Centre Libre d'Enseignement Supérieur International, le CLESI s'est créé suite à l'ouverture des centres de l'Association Université Fernando Pessoa à Toulon en 2012 et développé à Béziers en 2013. Établissement privé, le CLESI dispensait conjointement des enseignements portant sur différentes formations de santé. Ainsi, il était proposé aux étudiant.e.s, contre des frais d'inscription s'échelonnant de 2 500€ à 10 000€ par an, d'accéder à des formations visant notamment à obtenir un diplôme permettant d'exercer en tant que dentiste, pharmacien, ou encore masseur-kinésithérapeute en France, et ce, sans passer par une PACES.

Or, l'opacité des formations proposées pose un réel problème de santé publique. En effet, aucune garantie sur le contenu des formations n'était donnée. En outre, aucun établissement hospitalier n'était conventionné avec le CLESI, ce qui laissait planer de sérieux doutes quant à la formation clinique dispensée.

En outre, en proposant un accès aux études de santé parallèle à la PACES, sans concours mais plus de 50 fois plus cher, le CLESI institutionnalisait une sélection par l'argent, et organisait de fait, une ségrégation sociale et financière.

La loi Fioraso du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche est venue encadrer de manière stricte les centres privés d'enseignement supérieur en santé : elle leur impose l'obtention d'une double accréditation du ministère chargé de la Santé et de celui chargé de l'Enseignement Supérieur. En outre, des conventions avec une université et un centre de soins en vue de la réalisation de stages cliniques sont désormais requises. Le CLESI devrait également être agréé par les rectorats des deux académies où il est implanté, Toulon et Béziers.

Ne respectant aucune de ces obligations, l'existence du CLESI semble non seulement illégale, mais trompe

manifestement des étudiant.e.s ayant fondé leur projet de poursuite d'études en santé.

C'est pourquoi les fédérations de la FAGE, et notamment l'UNECD et la FNEK, se sont fortement mobilisées depuis l'ouverture du CLESI. Une plainte a été déposée pour tromperie et abus de confiance, ainsi que manquement à la Loi Fioraso. Une procédure lancée par les rectorats est toujours en cours.

En septembre 2016, le CLESI est condamné à mettre fin à son enseignement en odontologie sous peine d'amende et de versement de dommages et intérêts. La formation en physiothérapie (kinésithérapie), elle, se déroule toujours intégralement en France. **La FAGE reste donc vigilante quant à ces évolutions et accompagne les fédérations dans leur démarches de sensibilisation des étudiants pour prévenir des tromperies manifestes de ces centres.**

L'implication des fédérations de santé de la FAGE

FOCUS

Seules les organisations de filières de la FAGE sont présentes dans les instances de décision des questions de formation et de santé. Ces organisations ainsi que les représentants de la FAGE participent à fixer annuellement les *numerus clausus* des différentes filières de la PACES en siégeant à l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Elles oeuvrent activement à l'élaboration des textes cadrant leurs études comme la réforme des 3^{ème} cycles en siégeant à la commission nationale des études en maïeutique, médecine, odontologie et pharmacie (CNEMMOP).

Lors de la Grande conférence de santé, la FAGE et ses organisations de filière ont pu obtenir une feuille de route du gouvernement incluant notamment la réforme des bourses des filières sanitaires et sociales et plus globalement l'alignement des droits des étudiants paramédicaux sur ceux des étudiants universitaires, l'augmentation des passerelles sortantes pour les reçus-collés de la PACES et des passerelles entrantes pour les paramédicaux, le développement des outils pour la construction des projets professionnels des filières médicales et pharmaceutiques, l'amélioration de l'accessibilité à la recherche pour ces filières, etc. Les fédérations représentatives des formations paramédicales sont parfois amenées à assister au Haut Conseil des Professions Paramédicales en fonction de l'ordre du jour, afin d'apporter leur expertise en terme de formation initiale.

Ce Livret Santé a été rédigé en concertation avec les membres de la C2S :



Association Nationale des Étudiants
en Médecine de France



Pour en savoir plus :

FB : FAGE

Twitter : @La_FAGE

Le site : www.fage.org

Pour contacter les élus nationaux de la FAGE : cneser@fage.org

Pour faire des propositions et s'impliquer dans l'élaboration des positions de la FAGE n'hésitez pas à solliciter la Commission Sectorielle des études de Santé (C2S) : c2s@fage.org

Depuis cette année la FAGE a mis en place un système d'accompagnement et d'informations des étudiants sur leurs droits, n'hésitez pas à nous solliciter à l'adresse : mesdroits@fage.org



Livret thématique : La représentation des écoles d'ingénieurs

Ces dernières années notre système d'enseignement supérieur a connu de profondes mutations et celles-ci devraient se prolonger sous le quinquennat prochain. Les écoles d'ingénieurs forment aujourd'hui près de 130 000 étudiants qui connaissent une très bonne insertion professionnelle. Il apparaît primordial d'accompagner l'adaptation des écoles d'ingénieurs aux évolutions de notre enseignement supérieur c'est pourquoi la FAGE a souhaité réaliser un focus particulier pour répondre au mieux aux différentes problématiques des écoles d'ingénieurs.

Assurer la démocratisation de l'accès aux études d'ingénieurs

L'entrée dans les études d'ingénieurs est particulièrement touchée par les déterminismes, notamment sociaux que les défauts du système d'orientation ne permettent pas de combler. La nécessité évoquée cette année par la Conférence des Directeurs d'Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) d'augmenter de 50% le nombre d'ingénieurs diplômés à l'horizon 2022 doit poser la question, non pas de l'attractivité de la formation, mais de sa démocratisation.

C'est dans cette optique que la FAGE continuera de dénoncer la hausse des frais d'inscription, comme elle l'a

fait lors de l'augmentation à Centrale Supélec en mars dernier. Dans une société où le besoin en ingénieurs formés se fait ressentir, la réponse ne peut pas être d'ajouter à la sélection sur dossier une sélection financière qui empêchera toute diversification des profils au sein des établissements de formation.

C'est pour assurer cette démocratisation et cette ouverture sur la société des écoles d'ingénieurs que la FAGE demande un réinvestissement massif dans l'enseignement supérieur. Considérer que les établissements du supérieur ont une responsabilité sociale

nécessite que le corollaire soit un investissement public à la hauteur des ambitions portées par la société. Les propositions faisant peser la charge des études sur l'étudiant.e, par le biais de prêts ou par une hausse des frais d'inscription assurent la mise en place d'une barrière financière nuisant à la mixité sociale nécessaire aux établissements.

La FAGE s'oppose à toute logique d'endettement des étudiant.e.s dans le cadre de l'accès aux formations d'ingénieurs, afin que ceux-ci ne soient pas la variable d'ajustement en matière de budget de l'établissement.

Déconstruire les représentations des jeunes, notamment dans les filières scientifiques.

Les études d'ingénieurs sont souvent vues comme de filières particulièrement masculines, idée confirmée puisque seules 28% de femmes y étudient. Si certains peuvent penser qu'il s'agit d'une question de profil, il s'agit bien souvent d'auto-censure, les femmes s'orientant plus facilement vers des filières scientifiques universitaires.

Outre ce phénomène, un véritable problème d'orientation se pose lorsqu'on parle des études d'ingénierie. La filière fait les frais de sa réputation, entre passage par une classe préparatoire et cursus particulièrement difficile. Face à ce constat, la FAGE et son réseau ont souhaité apporter une réponse à la question de

l'orientation et des a priori sur les cursus supérieurs.

En s'appuyant sur les acteurs de l'orientation, le projet What's the fac ?! souhaite démystifier le regard que les jeunes peuvent porter sur l'enseignement supérieur au travers d'interventions en classe de 4e, 3e et 2nde ainsi que dans les structures socio-éducatives locales : lieux d'information jeunesse, maisons des jeunes et de la culture, maisons de quartier...

L'idée de ce projet est d'échanger avec les collégiens et lycéens, sous diverses formes : débats mouvants, ateliers en petits groupes, ciné-débats et tant d'autres intervention

qui permettent à chacun de s'exprimer. Il s'agit par exemple, concernant les études supérieures, de faire réagir les élèves sur des affirmations simples telles que : "les études supérieures coûtent cher" ; "les études scientifiques sont pour les hommes" ; "il faut passer un concours pour entrer à l'université" ; "si je n'ai pas de mention, je ne pourrais pas aller à l'Université". Dès lors, il s'agit d'échanger en fonction des différentes réponses et de déconstruire une à une les idées reçues de chacun, pour leur permettre de mieux appréhender leur entrée future dans l'enseignement supérieur.

Mobilité internationale obligatoire : Garantir les mêmes chances pour l'ensemble des étudiants.

La mobilité internationale est un élément fondamental dans l'acquisition de compétences linguistiques et l'ouverture d'esprit. La CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) encourage depuis plusieurs années les écoles à rendre cette mobilité obligatoire. Ainsi, elle tend à se généraliser au sein des formations en ingénierie mais force est de constater que l'ensemble des étudiants ne sont pas sur un pied d'égalité.

En effet, partir étudier ou effectuer un stage à l'étranger nécessite des moyens financiers conséquents et bon nombre d'étudiants n'ont pas les moyens nécessaires pour effectuer leur mobilité. Ainsi, nombreux sont ceux qui, faute de moyens, effectuent leur mobilité en travaillant à l'étranger

plutôt qu'un stage dans un établissement développant des compétences liées à la formation initiale de l'étudiant.

Les réformes à apporter au système d'aides sociales à la mobilité sont nombreuses et les COMUEs (Communauté d'Universités et d'Établissements) représentent des perspectives intéressantes. En effet, dans nombre d'entre elles, des Centres de Mobilité Internationale (CMI) ont vu le jour et jouent le rôle de guichet unique de la mobilité sortante. La FAGE demande à ce que les CMI soient généralisées pour garantir à chacun un meilleur recours aux droits et une information lisible sur les différents programmes de mobilité internationale.

L'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) représente une aide salubre pour de nombreux étudiants, éligibles sur critères sociaux, d'assurer leur mobilité dans des conditions financières acceptables. Néanmoins, un trop grand nombre d'étudiants se refusent certaines mobilités car les aides ne sont pas toujours adaptées à leur situation ou à la destination.

Afin de répondre à cet enjeu, la FAGE souhaite qu'elle soit réévaluée en fonction du coût réel de la vie dans le pays étranger et d'autre part ouverte aux étudiants non boursiers qui, pour beaucoup d'entre eux, ne se sont pas éligibles aux bourses sur critères sociaux mais ne disposent cependant pas des revenus suffisants pour pouvoir assurer financièrement une période de mobilité.

Approche par compétences et évaluation des enseignements

L'approche par compétence est une position phare de la FAGE, qui s'appuie sur l'articulation des enseignements autour du savoir, du savoir-faire et du savoir-être pour appréhender une notion. Cette approche permet ainsi de constituer des blocs thématiques transversaux (généraux et pré-professionnels) ; disciplinaires ou encore spécifiques en fonction du parcours choisi au sein du diplôme.

Cette approche par compétence souhaitée par la FAGE est déjà partiellement appliquée dans de nombreuses écoles d'ingénieurs. La FAGE demande une

généralisation de l'approche par compétence pour permettre plus de lisibilité aux diplômes pour le monde socio-économique mais également pour l'étudiant.

Par ailleurs, le FAGE demande une révolution pédagogique, en effet les cours magistraux parfois archaïques ne correspondent plus aux besoins des étudiants. Pour connaître leurs besoins et attentes, les élus de la FAGE souhaite systématiser l'évaluation des enseignements dans les écoles pour que chaque étudiant puisse juger non pas de son professeur mais bien de l'approche qu'il a pu avoir de sa

matière et de la pédagogie dont il a fait preuve.

Enfin, La FAGE défend la logique de formation tout au long de la vie notamment par l'approche par compétences et souhaite un réel développement du dialogue autour de la thématique emploi-formation entre les acteurs de l'enseignement supérieur et professionnels. En effet, construit sur la base de modules, les blocs de compétences pourront être capitalisables afin de permettre à chaque salarié d'accéder à une qualification et/ou à un diplôme complet à son propre rythme.

Stages

Au cours de la formation en ingénierie, les stages sont un passage obligatoire et déterminant. Mais cette étape du cursus n'est pas forcément aisée : recherche du terrain de stage, indemnité, compétences, place dans l'entreprise, autant d'éléments qui sont cruciaux pour sa réussite, s'ils sont présents.

En 2015, la FAGE a obtenu l'augmentation des indemnités de stage, de 508 à 554 euros, lorsque leur durée excède deux mois. C'est un premier pas, mais, bien conscient que les frais, notamment en terme de transport, peuvent être particulièrement élevés pour les étudiants en stage, la FAGE

continue de demander à ce que cette indemnité soit versée pour les stages de durée inférieure.

Il est nécessaire de mettre en oeuvre des propositions de stages lisibles, mises à disposition directement par l'établissement et répondant aux attentes des différentes filières en terme d'acquisition de compétences. En effet, les étudiants doivent disposer d'un suivi individualisé leur permettant d'adapter leur projet professionnel, leurs attentes envers le monde professionnel. Cette orientation renforcée permettra d'assurer à chaque étudiant de maximiser les chances de voir son stage se dérouler au mieux.

L'encadrement durant la période de stage est également une priorité forte pour la FAGE. Trop souvent, l'étudiant stagiaire se trouvant face à une situation nouvelle, ne sait comment l'appréhender : c'est le rôle de l'enseignant référent que d'assurer des visites sur site et de se porter conseil auprès de l'étudiant pour s'assurer que le stage se déroule au mieux. La FAGE souhaite renforcer le nombre d'encadrants de manière à, sans surcharger les enseignants, améliorer l'accompagnement et la pédagogie autour du stage.

Pour en savoir plus :

FB : FAGE

Twitter : La_FAGE

Le site : www.fage.org

Pour contacter les élus nationaux de la FAGE : cneser@fage.org

Pour faire des propositions et s'impliquer dans l'élaboration des positions de la FAGE n'hésitez pas à solliciter la Commission Permanente des Affaires Académiques (CPAA) : cpaa@fage.org

Depuis cette année la FAGE a mis en place un système d'accompagnement et d'informations des étudiants sur leurs droits, n'hésitez pas à nous solliciter à l'adresse : mesdroits@fage.org

S'impliquer au sein du réseau

La FAGE est construite autour du principe de démocratie participative et a donc à coeur de permettre l'implication du plus grand nombre dans le cadre de l'élaboration des positions et des réflexions sur les sujets liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Les élus nationaux, au delà de porter les positions du réseau de la FAGE sont également au service de l'ensemble des élus.

Solliciter les élus nationaux de la FAGE



Pour les thématiques liées aux questions sociales ou une question au sein de votre CROUS vous pouvez contacter vos élus au Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : cnous@fage.org



Pour une question liée au fonctionnement de votre école, COMUE ou Université vous pouvez solliciter les élus au CNESER : cneser@fage.org

Contribuer à l'élaboration des positions ou échanger sur les positions de la FAGE



Commission Permanente des Affaires Académiques (CPAA) : cpaa@fage.org



Commission Permanente des Affaires Sociales (CPAS) : cpas@fage.org



Commission Sectorielle de Santé (C2S) : c2s@fage.org

Les Etats Généraux

La FAGE organise également des cycles de dialogue structuré afin de construire ces positions sur des thématiques précises



Retrouvez les conclusions des Etats Généraux de la Pédagogie :
<http://bit.ly/2oYdfXu>

Retrouvez les conclusions des Etats Généraux de la Démocratisation de l'ESR :
<http://bit.ly/2pYRmY4>

S'impliquer dans les consultations réalisées dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi des jeunes : <http://bit.ly/2mULoD2>

Défendre les étudiants



La FAGE défend également les étudiants de manière individuelle en les informant sur leurs droits et en les accompagnant dans leurs démarches, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : mesdroits@fage.org



Comment voter ?

NE VOTEZ PAS SEUL !

La procédure est longue et compliquée, il est nécessaire d'être le plus rigoureux possible.
Des sessions de vote seront organisées dans chaque ville pour s'assurer de la validité des votes.

LE MATÉRIEL DOIT ÊTRE UTILISÉ DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

> ÉTAPE 1

Insérer le **bulletin de vote** (et non pas la profession de foi) dans l'enveloppe n°1 (bleue), sans la cacheter et **sans y apporter de signe distinctif**.



> ÉTAPE 2

- Insérer l'enveloppe n°1 dans l'enveloppe n°2 et y inscrire le nom, le prénom, et l'établissement **tels qu'ils apparaissent sur la liste électorale**
- Signer
- Cacheter l'enveloppe n°2

ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	
code d'identification : XXXXX	
Nom :	
Prénom :	
Etablissement :	
Signature :	
ENVELOPPE N°2	



> ÉTAPE 3

- Insérer l'enveloppe n°2 dans l'enveloppe n°3 pour l'envoi
- Cacheter l'enveloppe n°3
- L'affranchissement n'est nécessaire que si vous expédiez d'enveloppe depuis l'étranger

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE	LETTRE PRIORITAIRE T
ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	M20g valable jusqu'au xx/xx/xxxx
ENVELOPPE N°3 NE PAS OUVRIR	
MESR AUTORISATION xxxxxx 75xxx PARIS CEDEX xx	



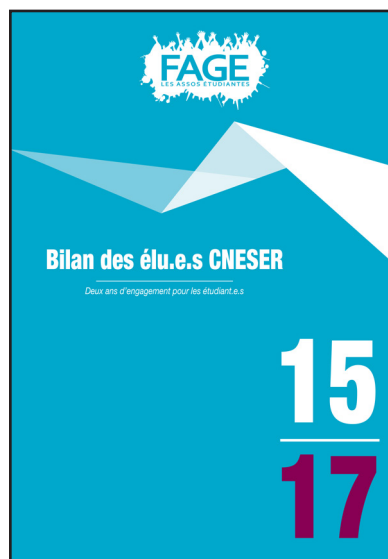
La période de vote débute le 22 mai. Tout vote envoyé avant sera invalidé !

Plus d'infos :



>>> Retrouvez le bilan des élus CNESER de la FAGE sur le site de la FAGE

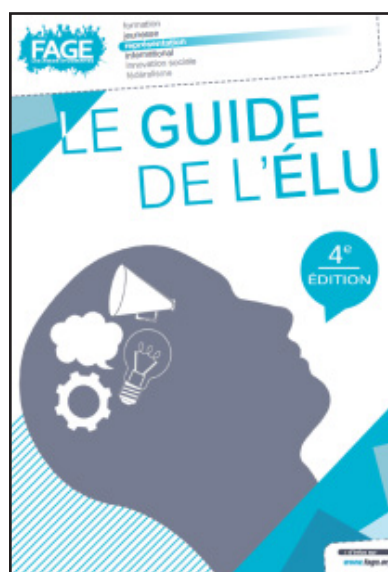
<http://www.fage.org>



>>> Retrouvez toutes les informations nécessaires pour un élu dans le Guide de l' élu

>>> Demander le Guide de l' élu <<<

<http://www.fage.org/formations/gde.htm>





Pour continuer à faire entendre
votre voix et défendre les
étudiant.e.s, rejoignez-nous sur
www.elections-etudiantes.fr



Jimmy Losfeld
Président,
president@fage.org
06 86 63 41 44



Coralie Binder
1^{ère} VP en charge de
la stratégie électorale,
coralie.binder@fage.org
06 82 05 46 00



Tarek Mahraoui
VP affaires académiques
tarek.mahraoui@fage.org
06 68 13 37 82

